



Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area

Analyse des institutions nationales et les initiatives en cours/planifiées (Côte d'Ivoire)

Numéro du projet : 53885

Rapport Final

Décembre 2008





Publiée pour la première fois au Ghana en 2008 par le Projet PNUE/FEM Volta

Copyright © 2008, Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Cette publication peut être partiellement ou entièrement reproduite à des fins pédagogiques personnelles et non commerciales sans autorisation spéciale du détenteur du Copyright. Le PNUE apprécierai avoir une copie de toute publication dans laquelle cette publication a été citée comme référence.

L'utilisation de cette publication à des fins commerciales nécessite au préalable une autorisation écrite du Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Projet PNUE-FEM Volta
Unité de Coordination du Projet
No. E3 Leshie Crescent - Labone
P.O. Box 1423 Accra Ghana
Phone: +233 21 764111
Fax: +233 21 772669
Mobile: +233 206309775
Site Web : www.gefvolta.iwlearn.org

CLAUSE DE RESPONSABILITE:

Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement la vision et la politique du PNUE ou du FEM. En particulier, le PNUE et le FEM n'offrent aucune garantie et n'affirment rien quant à l'exactitude et l'exhaustivité des éléments du contenu de ce rapport.

Le rapport a été préparé par Mr. JOURDA Jean Patrice Roger, Consultant National, Côte d'Ivoire

Toute référence à ce document doit être présentée comme suit:

UNEP-GEF Volta Project, 2008. Etude sur l'analyse des institutions nationales et les initiatives en cours/planifiées en matière de gestion du bassin versant de la Volta en Côte d'Ivoire. *UNEP/GEF/Volta/NR. RCI 1/2008*

Table des matières

Liste des abréviations et acronymes	ii
Liste des tableaux	iii
Liste des figures	iii
1. Introduction	4
1.1 Problématique	4
1.2 Objectif de l'étude	4
1.3 Méthodologie	5
2. Généralités	6
2.1 Présentation sommaire de la Côte d'Ivoire	6
2.1.1 Situation géographique	6
2.1.2 Profil démographique	8
2.2 Cadres institutionnel de gestion de l'environnement en Côte d'Ivoire	11
2.2.1 Cadre politique de gestion des ressources en eau	11
2.2.2 Cadre législatif et réglementaire de gestion des ressources en eau	12
2.2.3 Cadre institutionnel de gestion des ressources en eau	12
2.3 Présentation de la zone d'étude	13
2.3.1 Contexte physique	13
2.3.2 Contexte humain	15
2.3.3 Contexte sociodémographique	15
2.3.4 Contexte socio-économique	16
3. Analyse détaillée des institutions nationales et régionales	17
3.1 Rapport des institutions nationales avec le Projet FEM/Volta	33
4. Plan de formation des institutions nationales	41
4.1 Identification des besoins de formation aux niveaux national et régional	41
4.2 Etat des lieux de l'offre de formation disponible au niveau national	41
4.3 Plan d'opération des actions de formation des institutions nationales	44
5. Plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées	45
5.1 Analyse des projets et programmes et liens avec le Projet FEM Volta	45
5.2 Activités à intégrer dans le plan de collaboration sur la base des projets identifiés	52
5.3 Mise en œuvre du plan de collaboration et de suivi-évaluation	52
5.4 Risques liés à la collaboration	52
6. Annexes	54
6.1 Annexe A : Bibliographie	55
6.2 Annexe B: Plan de formation	58
6.3 Annexe C : Calendrier de mise en œuvre du plan de formation	62
6.4 Annexe D: Projet de plan de collaboration des Institutions nationales/Projet	63
6.5 Annexe E: Liste des personnes rencontrées	68
6.6 Annexe F: Modèle de fiche d'enquête et d'entretiens avec les institutions	72
6.7 Annexe G : Termes de Références de l'Etude	78

Liste des abréviations et acronymes

Acronymes	Définition
ACF	Action Contre la Faim
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
BNETD	Bureau National d'Étude Techniques et de Développement
CIAPOL	Centre Ivoirien Anti-Pollution
CICR	Croix rouge Internationale
EREAH-BV	Education Relative à l'Eau, l'Assainissement et à l'Hygiène Basée sur les Valeurs
FAO	Food and Agriculture Organization
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IGES	Inventaire des Gaz à Effet de Serre
IRC	International Rescue Committee – Comité International de Secours
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
MEEF	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
MME	Ministère des Mines et de l'Énergie
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
MPD	Ministère du Plan et du Développement
MIE	Ministère des Infrastructures Économiques
MPARH	Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
MI	Ministère de l'Intérieur
MSF belge	Médecin Sans Frontière Belgique
OCHA	Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNECI	Partenariat National de l'Eau en Côte d'Ivoire
PNUD/ FEM	Programme PNUD/ FEM de Micro- financements des projets
PNR	Projet National du Riz
POPs	Polluants Organiques Persistants
UAA	Université d'Abobo- Adjamé
UCP	Unité de Coordination du Projet
UNICEF	Organisation des nations Unies pour l'enfance

Liste des tableaux

Tableau 1- Les régimes climatiques de la Côte d'Ivoire (Sanyu Consultants Inc. – JICA, 2001)	7
Tableau 2 : Evolution de la population totale (MPD & PNUD, 2004).	8
Tableau 3- Répartition de la population rurale et urbaine selon le recensement 1998 (PNUD – Ministère du Plan et du Développement Côte d'Ivoire, 2004)	8
Tableau 4- Répartition de la Population active selon le genre et le type de ménage (PNUD – Ministère du Plan et du Développement Côte d'Ivoire « Tableau de Bord Social », 2004).	9
Tableau 5- Evolution des taux bruts de scolarisation (PNUD – Ministère du Plan et du Développement Côte d'Ivoire « Tableau de Bord Social », 2004).	10
Tableau 6- Incidence des maladies endémiques (PNUD – Ministère du Plan et du Développement Côte d'Ivoire « Tableau de Bord Social Cote d'Ivoire 2003 », 2004).	10
Tableau 7-Evolution des cas de choléra (Direction de la Santé Communautaire - Ministère de la Santé Publique).	10
Tableau 8 : Quelques indicateurs de santé et d'accès à l'eau potable	10
Tableau 9 : Statistiques sanitaires de maladies liées à l'eau.	10
Tableau 10 : Principaux indicateurs économiques (PNUD – Ministère du Plan et du Développement Côte d'Ivoire « Tableau de Bord Social », 2004 ; PNUD « Rapport Mondial sur le Développement Humain 2005»).	11
Tableau 11- Institutions nationales impliquées ou pouvant être impliquées dans la mise en œuvre du Projet	19
Tableau 12- Analyse des institutions nationales	23
Tableau 13 - Identification des préoccupations, perceptions et réactions des institutions nationales par rapport au projet FEM/Volta	34
Tableau 14- Formation disponible au niveau national en matière de gestion de bassins versants internationaux	42
Tableau 15 : Projets et programmes en cours ou planifiés dans le bassin en lien avec le Projet	46
Tableau 16- Activités du Projet FEM nécessitant une collaboration avec les projets et programmes	50

Liste des figures

Figure 1 - Situation du bassin de la Volta en Côte d'Ivoire	6
Figure 2- Hydrographie et climat de Côte d'Ivoire	7
Figure 3 - Carte géologique de la bassin de la volta dans la zone de Bondoukou (Delor et al., 1995 ; Siméon et al., 1995, Zeade et al., 1995 in Youan Ta, 2008)	14
Figure 4- Variation de la pluviométrie moyenne mensuelle de la station de Bondoukou de 1936-2000	14
Figure 5- Variations interannuelles de la pluviosité à la station de Bondoukou (1936-2000)	15

1. Introduction

1.1 Problématique

1. La Volta est un fleuve transfrontalier partagé entre six pays de l'Afrique de l'ouest à savoir le Bénin, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Mali et le Togo. Il s'étend sur une distance de 1850 km avec un bassin d'environ 400 000 km². Ce dernier joue un important rôle dans la production de l'énergie, l'irrigation, la pêche et l'approvisionnement en eau domestique dans la sous région.
2. L'Analyse Diagnostique Transfrontalière réalisée a révélé la dégradation et la perte des ressources naturelles du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo). A ces menaces, il faut noter l'inexistence d'un cadre ou d'une autorité de gestion concertée des ces ressources
3. Pour faire face à ces problèmes, le Projet FEM-Volta intitulé "Résolution des problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la volta et sa zone côtière en aval" a été initié pour faciliter la gestion intégrée, le développement durable et la protection des ressources naturelles du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo).
4. La nouvelle donne, consistant à gérer par l'entité bassin versant qui est un système qui regroupe à la fois les ressources naturelles et les collectivités humaines qui en dépendent, va obliger les parties prenantes dans la gestion des ressources naturelles à abandonner les mauvaises pratiques de gestion non durable et centralisée des ressources naturelles pour aller vers un modèle de gestion plus intégrée de ces mêmes ressources naturelles.
5. La résolution des problèmes transfrontaliers va donc impliquer que les différents acteurs dans la gestion du bassin versant de la Volta soient identifiés et qu'ils aient une connaissance parfaite sur la gestion des bassins internationaux à travers tous les aspects que cela implique.

1.2 Objectif de l'étude

6. L'objectif global est de faire une analyse des institutions nationales et des initiatives en cours/planifiées en matière de gestion de bassins transfrontaliers. Les objectifs de l'Etude sont au nombre de trois :
 - analyse détaillée des institutions nationales et régionales : identification des institutions et leur évaluation (forces, contraintes, faiblesses). C'est l'ensemble des acteurs intervenant au niveau national et/ou régional dans le Bassin;
 - élaboration d'un plan de formation au profit des institutions nationales : il s'agit de procéder au préalable à l'identification des besoins de formation et à l'élaboration d'un plan de formation en gestion des bassins hydrographiques internationaux, tenant compte des préoccupations des différents acteurs ;
 - développement d'un plan de collaboration entre les institutions nationales et les activités en cours ou planifiées dans le cadre du projet FEM. Il s'agit de concevoir une stratégie pour une meilleure implication des institutions nationales et régionales dans les activités du Projet. Le Projet FEM est en effet basé sur le principe de l'implication des acteurs nationaux dans sa mise en oeuvre.
7. Les principaux résultats attendus sont :
 - les institutions nationales et régionales sont analysées et l'analyse est approuvée par l'UCP et les Points Focaux Nationaux ;
 - les besoins en renforcement de capacités des institutions nationales sont identifiés et le plan d'opération des actions de formation développé et approuvé ;

- le plan de collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés est développé et approuvé.

1.3 Méthodologie

8. La méthodologie élaborée dans le cadre de cette étude s'articule autour des points suivants :
 - analyses documentaires : servant à identifier les faits précisément les informations à rechercher et sources documentaires à consulter (documents officiels, données statistiques locales et nationales, rapports des autorités locales et des instituts ...)
 - analyse des acteurs permettant d'identifier l'ensemble des principales parties prenantes dont la participation sera sollicitée au cours de l'étude (autorités locales, producteurs, ONG, OCB, femmes, jeunes)
 - analyse diagnostique des acteurs et de leurs activités pour avoir une vision globale et individuelle de la gouvernance et des parties prenantes ;
 - interview des principales parties prenantes à partir de questionnaires élaborés pour la circonstance afin de collecter des données narratives ;
 - consultation de la documentation existante sur le Bassin de la Volta notamment sur le cadre politique, juridique et institutionnel.
 - entretien et enquêtes auprès des institutions nationales et régionales pour l'esquisse du plan de formation et pour la collaboration aux activités en cours ou projetées
9. Les acteurs ont été repartis comme suit :
 - Groupe A : Associations et Organisations Communautaire de Base (agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, mutuelles, Chefs coutumiers, personnalités religieuses, femmes, jeunes, initiateurs des pratiques novatrices de valorisation et/ou de gestion des ressources naturelles) ;
 - Groupe B : Institutions étatiques (services étatiques, projets/programmes, centres de recherche, université) ;
 - Groupe C : Société civile (ONG nationales, associations,...) ;
 - Groupe D : Secteur privé (transporteurs fluviaux, exploitants de bois...) ;
 - Groupe E : Partenaires techniques et financiers.

2. Généralités

2.1 Présentation sommaire de la Côte d'Ivoire

2.1.1 Situation géographique

10. D'une superficie totale de 322 462 km², la Côte d'Ivoire est située entre les Longitudes 2° - 9° Ouest et les Latitudes 4° - 11° Nord. Limitée au Sud par l'Océan Atlantique sur une côte de 550 km, ses voisins frontaliers qui la bordent sont : le Ghana à l'Est, le Burkina Faso et le Mali au Nord, la Guinée et le Liberia à l'Ouest (figure 1).
11. Le relief peu prononcé, est essentiellement constitué de plateau (100 à 400 m d'altitude), soit 4/5 du territoire. A l'ouest, quelques sommets de plus de 1000 m tels que le Mont Tonkui (1200 m) et le Mont Nimba (1752 m) viennent rompre cette monotonie.
12. La géologie se caractérise par le bassin sédimentaire côtier et le socle cristallin qui occupent respectivement 97% et 3% du territoire.
13. Par sa position géographique, en bordure du Golf de Guinée, et son étalement en latitude (4°30' - 10°30' Nord), la Côte d'Ivoire subit quatre régimes climatiques (Figure 2 + Tableau 2). Ainsi, la Côte d'Ivoire est drainée par un ensemble de cours d'eau subdivisé en onze principaux bassins versants. Les eaux de surface se composent de cours d'eau, de retenues répartis sur l'ensemble du territoire ainsi que des lagunes situées dans la zone côtière.

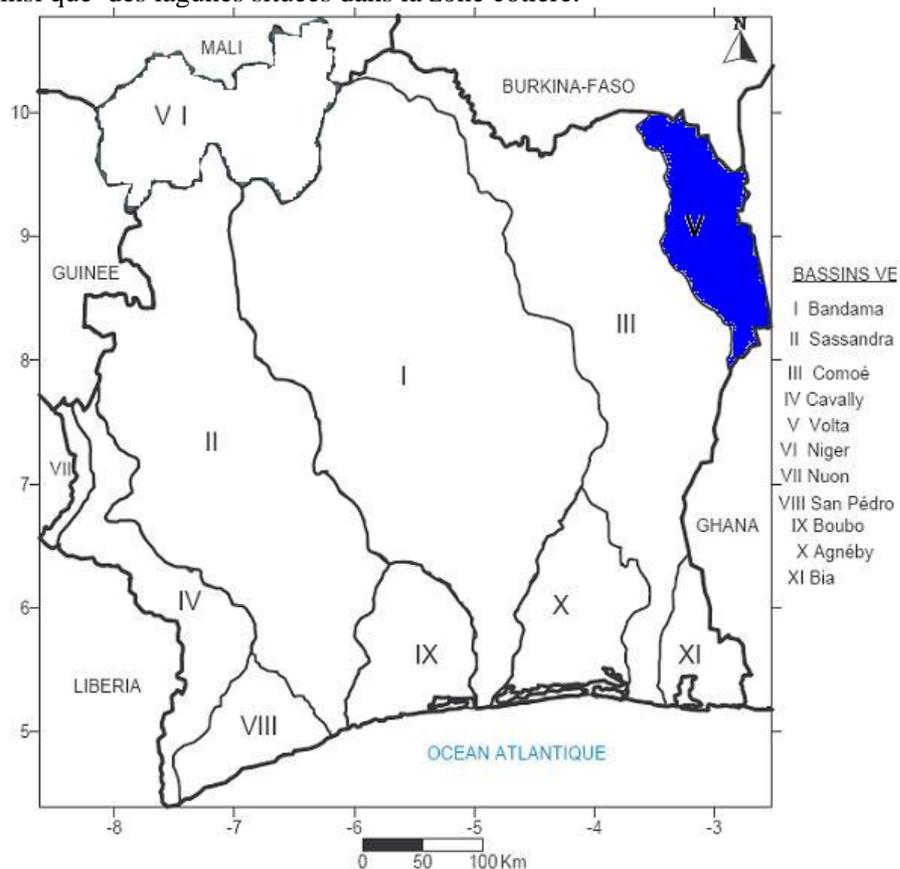


Figure 1 - Situation du bassin de la Volta en Côte d'Ivoire

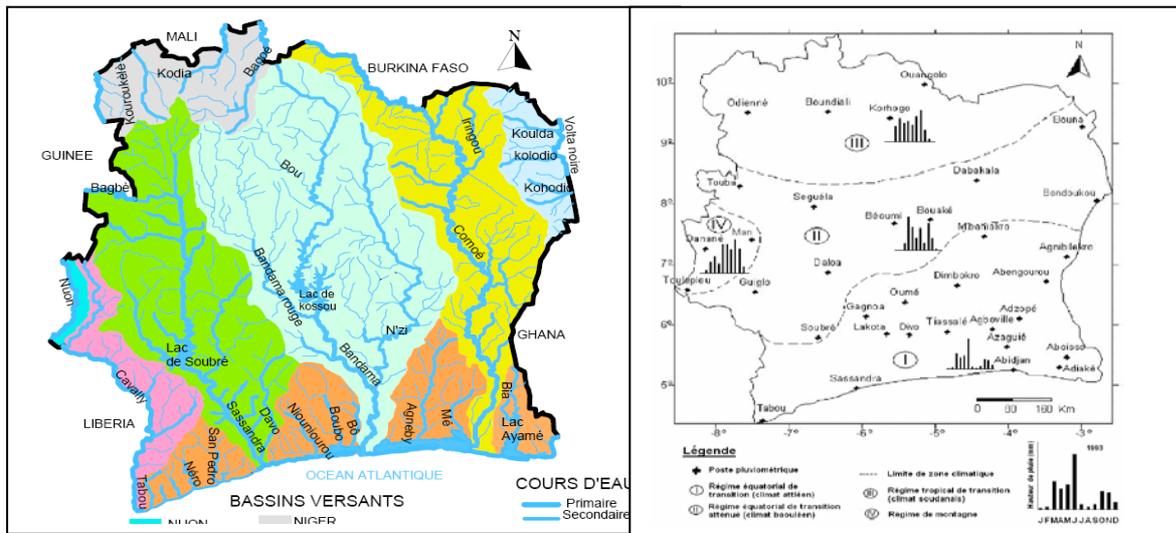


Figure 2- Hydrographie et climat de Côte d'Ivoire

Tableau 1- Les régimes climatiques de la Côte d'Ivoire (Sanyu Consultants Inc. – JICA, 2001)

Type de climat	Précipitations moyennes annuelles (1980 – 1996) (mm)	Caractéristiques des saisons
Climat Attiéen ou régime équatorial de transition (zone I)	1 521 (1500 – 2400)	Deux saisons sèches Deux saisons des pluies Forte hygrométrie (80 – 90%)
Climat Baouléen ou régime équatorial de transition atténué (zone II)	1 097 (1000 – 1600)	Deux saisons sèches Deux saisons des pluies Taux d'humidité comprise : 60% – 70%
Climat soudanais ou régime tropical de transition (zone III)	1 128 (1000 – 1700)	Deux saisons (sèche, pluvieuse) Chaleur plus élevée
Climat des montagnes (zone IV)	1 449 (1500 – 2200)	Deux saisons (sèche, pluvieuse)

2.1.2 Profil démographique

14. Selon le recensement général de la population de 1998, la population de la Côte d'Ivoire était de 15 366 672 d'habitants avec un taux de croissance de plus de 3,25 % par an. (Tableau 2)
15. La population est inégalement répartie entre les zones rurales et urbaines (Tableau 3) avec une prédominance pour les zones rurales. L'analyse du tableau révèle que la population féminine relativement jeune (15-49 ans) est beaucoup plus présente en zone urbaine. L'ensemble de la population dont la tranche d'âge est comprise entre 15-64 ans est plus urbain.

Tableau 2 : Evolution de la population totale (MPD & PNUD, 2004).

Indicateurs	1960	1965	1975	1988	1998	2003
Population totale (en milliers)	3 400	4 098	6 730	10 800	15 367	18 001
Taux d'accroissement moyen annuel (%)			5,08	3,71	3,59	

Tableau 3- Répartition de la population rurale et urbaine selon le recensement 1998 (PNUD – Ministère du Plan et du Développement Côte d'Ivoire, 2004)

Indicateurs	Population Rurale	Population Urbaine
Population totale (en milliers)	8 838	6 529
Population (en % de la Population totale)	57,51	42,49
Taux de croissance (%)	2,84	4,04
Population masculine (% de la Population rurale)	51,1	51,0
Population féminine (% de la Population urbaine)	48,9	49,0
<u>Répartition en % de la population par tranche d'âge</u>		
0 – 4 ans (en % de la population totale)	17,75	12,06
5 – 14 ans (en % de la population totale)	28,31	26,70
15 – 49 ans (en % de la population totale)	44,35	55,28
15 – 64 ans (en % de la population totale)	50,81	59,68
65 ans et plus (en % de la population totale)	3,14	1,56
Population féminine de 15 à 49 ans (en % de la population totale)	45,46	54,80

2.1.3 Principaux indicateurs socio-économiques

16. Les différentes caractéristiques de la population actives sont résumées dans le tableau 4. En 2002, seulement 40% de la population était active révélant ainsi qu'une grande partie de la population est sans activité. Dans cette population active, les hommes sont les plus nombreux par rapport aux femmes. On note une pauvreté de plus en plus grande au sein de la population en générale et particulièrement chez les femmes. La population active est beaucoup plus rurale qu'urbaine.
17. La situation de guerre que connaît la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002, a eu de sérieuses répercussions sur la population. En effet, en plus des nombreux morts qu'elle a occasionnés, la guerre a entraîné un vaste mouvement de population des régions Nord, Centre et Ouest, occupées par la rébellion, vers les autres régions du pays et notamment vers Abidjan. De nombreux étrangers ont également rejoint leur pays d'origine. Aujourd'hui, en l'absence d'enquête démographique récente, il est pratiquement impossible de prendre en compte les changements intervenus au niveau des caractéristiques de cette population.
18. Sur une population active de 18 600 000 habitants (Source :PNUD,2005), la répartition par

secteur était la suivante (Source :Banque de France, 2006):

- Primaire : 49% ;
 - Secondaire : 15 % ;
 - Tertiaire: 37 %.
19. La répartition en fonction de la nature de l'emploi n'a pas assez varié. L'agriculture demeure au niveau de la Côte d'Ivoire, le premier secteur d'emploi. Par ailleurs, l'emploi informel est très fortement développé en milieu urbain, occupant ainsi 54,4 % des chefs de ménages à Abidjan et 48,5% dans les autres villes en 2002.
 20. L'évolution des taux bruts de scolarisation est résumée dans le tableau 5. L'analyse de ce tableau indique que le taux de scolarisation dans le primaire en Côte d'Ivoire est relativement élevé mais reste stagnant. Par contre, ce taux reste très faible dans le primaire et le supérieur et faible dans le secondaire avec une tendance en légère hausse.
 21. Quelques informations sur la santé ont été synthétisées dans les tableaux 6,7 et 8. L'analyse de ces tableaux révèle une croissance des maladies endémiques liées à l'eau et les cas de choléras. Les statistiques 1995 sur les maladies d'origine hydrique sont récapitulées dans le tableau 9. On note que le paludisme vient très nettement en tête suivi de très loin de la dysenterie dans les statistiques des maladies d'origine hydrique. Les cas de choléra et de bilharziose existent mais en faible proportion relativement au paludisme. Le dracunculose vient en dernière position avec un taux très faible. Cette maladie est en voie de disparition dans plusieurs régions à cause du programme d'éradication mise en place par le gouvernement de Côte d'Ivoire.
 22. Les principaux indicateurs économiques sont résumés dans le tableau 10. Le Produit National Brut (PNB) ainsi que le PNB /Hab du pays ont baissés traduisant ainsi la dégradation la situation économique due aux effets de la crise socio-politique que connaît le pays depuis septembre 2002. La pauvreté de la population s'est accrue comme le témoignent l'Indice de Développement Humain (IDH) et le taux d'inflation croissant.

Tableau 4- Répartition de la Population active selon le genre et le type de ménage (PNUD – Ministère du Plan et du Développement Côte d'Ivoire « Tableau de Bord Social », 2004).

Indicateurs	2002
Population active	7 032 257
Population active (en % de la population totale)	40,27
Hommes (en % de la population active)	62,86
Femmes (en % de la population active)	37,14
Urbaine (en % de la population active)	37,1
Rural (en % de la population active)	62,9
Population active dans les secteurs d'activité économique (En % de la population active)	
• <i>Agriculture</i>	56,9
• <i>Moderne (Ind., Mines, etc.)</i>	16
• <i>Informel</i>	27,1

Tableau 5- Evolution des taux bruts de scolarisation (PNUD – Ministère du Plan et du Développement Côte d'Ivoire « Tableau de Bord Social », 2004).

Niveau	Années Scolaires			
	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002
Préscolaire	2,44	2,53	2,54	2,57
Primaire	74,8	73,2	74,2	73,8
Secondaire premier cycle	30,6	30,2	30,5	30,9
Secondaire second cycle	12,9	13,8	14,2	14,5
Total Enseignement secondaire	22,9	23,1	23,4	23,7
Supérieur	5,5	5,7	5,8	-

Tableau 6- Incidence des maladies endémiques (PNUD – Ministère du Plan et du Développement Côte d'Ivoire « Tableau de Bord Social Côte d'Ivoire 2003 », 2004).

Type	Indicateurs (°/00)		Nombre de cas	
	1999	2000	2001	2002
Paludisme	85,6	83,9	1 041 647	1 056 691
Bilharziose urinaire	0,57	0,37	4 754	3 898
Dracunculose (Ver de Guinée)	0,046	0,023	78	70
Onchocercose	0,09	0,06	121	127

Tableau 7-Evolution des cas de choléra (Direction de la Santé Communautaire - Ministère de la Santé Publique).

Année	Abidjan		Reste du pays		TOTAL	
	Nombre de cas	Nombre de décès	Nombre de cas	Nombre de décès	Nombre de cas	Nombre de décès
2001	3 250	59	3 010	282	6 260	341
2002	3 445	81	845	60	4 290	141
TOTAL	6 695	140	3 855	342	10 550	482

Tableau 8 : Quelques indicateurs de santé et d'accès à l'eau potable

Population ayant accès aux soins (%)	Population ayant accès à l'eau potable (%)	Taux de mortalité Infantile (1000 nais.)	Taux de mortalité Maternelle (100 000 nais.)	Population par médecin (hbt)
1985 - 1995	1990 - 1996	1995	1995	1995
30	75	86	887	11111

Tableau 9 : Statistiques sanitaires de maladies liées à l'eau.

Type	Nombre de cas	Prévalence (%)
Dysenterie	72382	4.99
Choléra	2193	0.15
Dracunculose	652	0.05
Bilharziose	7620	0.53
Paludisme	990787	68.87

Tableau 10 : Principaux indicateurs économiques (PNUD – Ministère du Plan et du Développement Côte d’Ivoire « Tableau de Bord Social », 2004 ; PNUD « Rapport Mondial sur le Développement Humain 2005 »).

Principaux indicateurs	1999	2000	2001	2002	2003
Production National Brut (PNB) (Milliards US \$)	11,16	9,66	10,05	10,75	-
PNB /Hab. (US \$)	703,30	588,88	590,96	614,79	-
Taux de Croissance du PNB (%)	-	- 13,44	+ 4,04	+ 6,97	-
Taux d’inflation (%)	0,7	2,5	4,4	3,1	3,3
Indice de Développement Humain du PNUD (IDH)	0,427	0,428	-	-	0,420
Dette Extérieure (Milliards US \$)	13	11,12	9,73	9,72	-
Taux de change (US \$)	615,7	711,9	733,3	696,4	-

2.2 Cadres institutionnel de gestion de l’environnement en Côte d’Ivoire

2.2.1 Cadre politique de gestion des ressources en eau

23. La politique nationale de gestion et de mise en valeur rationnelle des ressources en eau n’existe pas encore mais en cours de réalisation. Cependant, nous reprenons ici les grandes lignes ébauchées de la Politique Nationale de l’Eau dans le rapport rédigé par la Direction des Ressources en Eau en 2003 et portant sur le bilan et les perspectives dans la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau en Côte d’Ivoire. Elle repose sur deux axes complémentaires :

- l’approche intégrée comme principe de base ;
- un cadre adapté d’interventions sectorielles.

24. Les grandes orientations en matière de GIRE s’articulent autour des points suivants :

- la satisfaction des besoins ;
- l’eau et la santé ;
- l’eau et l’environnement ;
- l’eau et le développement économique ;
- l’eau, l’aménagement du territoire et le développement durable ;
- l’eau, la création d’emplois et la réduction de la pauvreté.

25. La concrétisation de ces grandes orientations par la politique de l’eau fixe des objectifs généraux à caractère social, sanitaire, économique et environnemental qui se définissent comme suit :

- mettre à la disposition de l’ensemble de la population, à un coût abordable, de l’eau saine en quantité suffisante et des équipements d’assainissement adéquats ;
- faire de l’eau un facteur de santé, et non plus un facteur de morbidité et de mortalité ;
- protéger et restaurer l’environnement par la lutte contre la pollution des eaux et les végétaux aquatiques envahissants ;
- favoriser, à travers les ressources en eau, des opportunités pour le développement d’activités économiques.

26. Les stratégies à développer pour atteindre ces objectifs généraux peuvent se décliner de la manière suivante :

- l’intégration de l’accès de l’eau potable et la salubrité du milieu de vie comme droits fondamentaux de l’être humain ;
- la préservation et le contrôle de la qualité des eaux à travers la définition des normes nationales ainsi que la promotion de l’hygiène publique à travers l’éducation sanitaire ;

- la préservation des équilibres écologiques liés à l'eau sur les plans quantitatif et qualitatif ;
- le développement de l'irrigation, de l'hydraulique pastorale, industrielle et minière, de l'hydroélectricité, de la pêche et de la pisciculture, du tourisme et des transports fluviaux et lagunaires.

2.2.2 Cadre législatif et réglementaire de gestion des ressources en eau

27. En Côte d'Ivoire, les ressources en eau ont été, pendant longtemps, régies par des textes datant de l'époque coloniale, pris en application du droit positif français et du droit coutumier traditionnel. Après l'indépendance en 1960, des textes législatifs et réglementaires ont été pris mais ils sont restés insuffisants pour la protection, la gestion et la planification des ressources en eau. C'est donc pour pallier ces carences que deux textes lois fondamentales ont été adoptés :
 - La loi n° 96-766 du 3 Octobre 1996 portant Code de l'Environnement. Il en est découlé plusieurs décrets dont le décret n° 97-678 du 3 décembre 1997 portant protection de l'environnement marin et lagunaire contre la pollution. Les ressources en eau étant une composante de l'environnement, d'autres textes de loi concernant des secteurs considérés comme potentiellement relevant du secteur de l'eau, peuvent être admis comme outils de protection et/ou de gestion desdites ressources.
 - Loi sur l'Eau : En Côte d'Ivoire, les ressources en eau ont été, pendant longtemps, régies par des textes datant de l'époque coloniale en 1905, pris en application du droit positif français et le système de droit coutumier. Ces textes ont été révisés en 1921 et 1956. Même après l'indépendance en 1960, ces textes réglementaires sont toujours restés en vigueur (JICA, 2001). Mais après, des nouveaux textes ont été pris mais ils sont restés insuffisants pour la protection, la gestion et la planification des ressources en eau. C'est donc pour pallier ces carences que la Côte d'Ivoire s'est dotée de la Loi N° 98-755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau de la République de Côte d'Ivoire.
28. La Côte d'Ivoire a également adhéré ou ratifié divers accords internationaux (Conventions, Protocoles et Traités) en matière d'eau mentionnés en bibliographie mais dont quelques-uns sont énumérés:
 - CONVENTION internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures.
 - CONVENTION portant création d'un fonds d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (et amendements ultérieurs ;
 - CONVENTION (Convention d'Abidjan) relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;
 - CONVENTION relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine ;
 - CONVENTION sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets (amendements 1978, 1980).) ;
 - CONVENTION des Nations Unies sur la Diversité Biologique

2.2.3 Cadre institutionnel de gestion des ressources en eau

29. Le cadre institutionnel actuel de l'eau, du fait de son caractère multisectoriel et transversal de cette ressource, est caractérisé par l'implication de plusieurs intervenants dont le nombre s'élève à une quinzaine. Cependant, les actions menées dans le cadre de la réforme du domaine de l'eau se sont inspirées des principes de gestion par bassin versant hydrologique et de séparation des rôles du gestionnaire de l'eau de ceux des utilisateurs (Code l'Eau).
30. Ainsi, la responsabilité régalienne de la gestion des ressources en eau est confiée à **l'Autorité**

chargée de l'eau et les utilisations se font par secteur. Ainsi, au niveau national, il existe déjà une Autorité chargée de l'Eau responsable de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau. Ce rôle est actuellement assuré par le Ministère des Eaux et Forêts et de l'Environnement.

Présentation de la zone d'étude

2.3 Présentation de la zone d'étude

2.3.1 Contexte physique

31. La portion nationale du bassin de la Volta couvre une superficie de 12 500 km² représentant 2.99 % de l'ensemble du bassin versant et 3.9 % du territoire de la Côte d'Ivoire. La portion ivoirienne du bassin de la Volta est située au Nord-Est de la Côte d'Ivoire et est à cheval sur une partie de la région du Zanzan qui compte trois départements à savoir : le département de Bondoukou, le département de Bouna, le département de Tanda.
32. Les principales caractéristiques physiques de la portion nationale du bassin sont :
 - La topographie de la zone d'étude présente essentiellement deux types de relief dont un est très accidenté et l'autre monotone
 - La végétation est essentiellement constituée de savane arborée et arbustive avec des forêts galeries.
 - La zone d'étude est recouverte par un ensemble complexe de formations géologiques (Figure 3). On y distingue deux grands domaines distincts que sont :
 - le domaine quaternaire (Holocène) et
 - le domaine paléoprotérozoïque.
 - Le climat à deux saisons est assez contrasté dans la zone d'étude. Les données de la pluviosité recueillies à la station de Bondoukou pour la chronique 1936 – 2000 sont présentées dans la Figure 4.
 - Les amplitudes pluviométriques annuelles comme l'indique la figure 5, oscillent entre 800 et 1400 mm avec une valeur moyenne annuelle d'environ 1119 mm. Cependant, de fortes valeurs ont été enregistrées en 1963 et 1968 et s'élèvent respectivement à 1601 et 1602 mm de pluie. L'année 1998 constitue l'année la plus déficitaire de la chronique avec seulement 769,8 mm de pluies.
 - Les températures moyennes mensuelles pour la chronique 1936 - 2000 varient globalement entre 24°C et 29°C, soit une amplitude thermique de 5°C.
 - Les mois de février, mars et avril sont les plus chauds avec des températures moyennes supérieures à 27°C.
33. Le réseau hydrographique est constitué par le Koulda, le Kolodio, le Gbanlou, le Bineda et le Kohodio qui sont les affluents de la Volta noire, et ont une configuration dendritique et un sens d'écoulement suivant la direction Est-Ouest vers la frontière du Ghana. Les affluents de ces principaux cours d'eau coulent dans la direction Nord-Sud

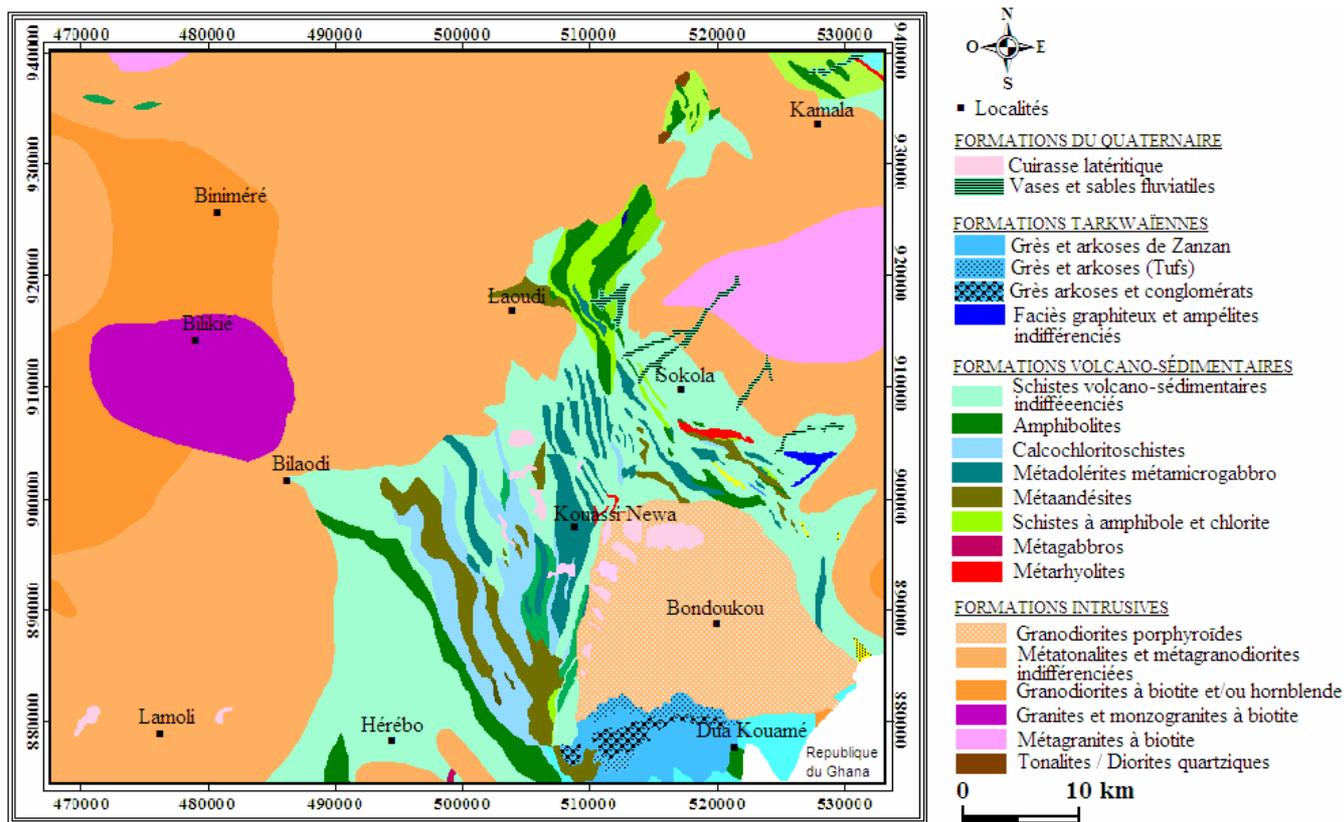


Figure 3 - Carte géologique de la bassin de la volta dans la zone de Bondoukou (Delor *et al.*, 1995 ; Siméon *et al.*, 1995, Zeade *et al.*, 1995 in Youan Ta, 2008)

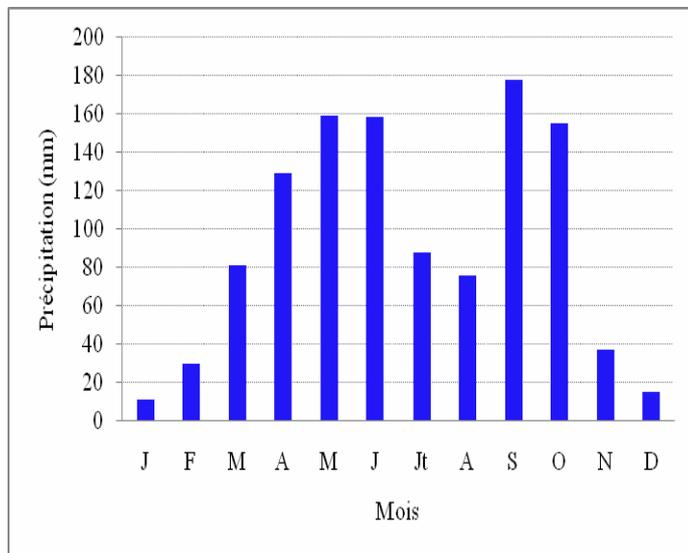


Figure 4- Variation de la pluviométrie moyenne mensuelle de la station de Bondoukou de 1936-2000

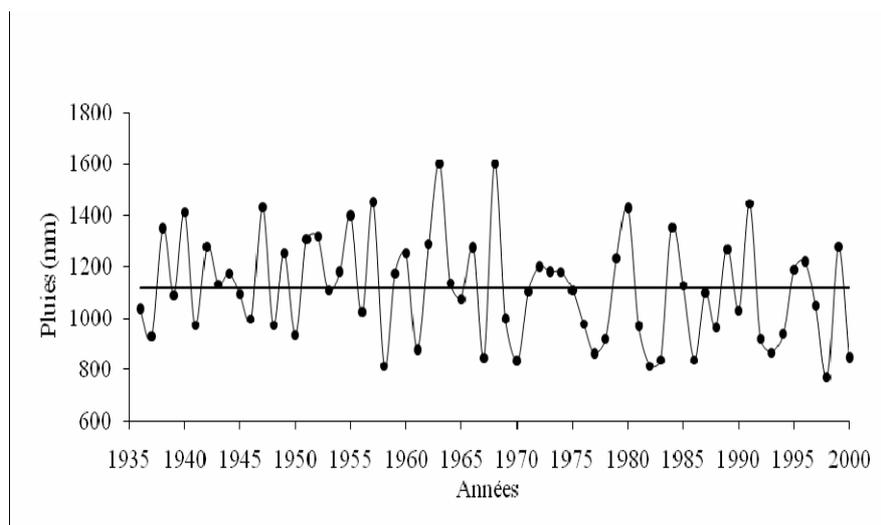


Figure 5- Variations interannuelles de la pluviométrie à la station de Bondoukou (1936-2000)

2.3.2 Contexte humain

34. Dans cette région, plusieurs ethnies (Koulango, Lobi, Abbron, etc.) cohabitent, avec l'ethnie Koulango la plus représentée.
35. Les Koulango sont des agriculteurs sédentaires qui pratiquent la culture du riz et d'ignames sur brûlis. Cette récolte est essentiellement destinée à l'autosuffisance alimentaire. Ces dix dernières années ont vu l'activité économique dominée par la production de l'anacarde. De vastes plantations d'anacardier sont cultivées dans la région, notamment dans la partie sud.
36. Le déplacement des populations, occasionné par la guerre, vers cette région, notamment dans la ville de Bondoukou, a contribué à lui donner une allure de grande ville économique.
37. La forte concentration de la population dans les régions du centre explique la présence de voies de communications développées dans ces régions. En effet, on y rencontre des routes principales à utilisation permanente ; notamment la route nationale reliant les villes d'Agnibilékro, de Bondoukou et de Bouna, ainsi que des routes secondaires à utilisation permanente reliant certains gros villages. Il existe aussi un réseau dense de pistes reliant les petits villages. La rareté de ces infrastructures au Nord et au Nord-Est de la région est due au fait que le Nord est parsemé de quelques rares petits villages.
38. Les villages sont construits selon trois modèles :
 - le village Koulango a de cases traditionnelles regroupées. Les Koulango sont des cultivateurs sédentaires et leurs villages ne changent pas de site ;
 - le village Lobi, cases en banco, à terrasse, nommées soukalas, dans lesquels vivent la famille et le bétail. Dans un même village, chaque soukala est éloigné des autres d'une centaine de mètres, ce qui confère au village une étendue kilométrique. De plus le Lobi traditionnellement chasseurs et cultivateurs sont sémi-nomades et peuvent abandonner leur village ;
 - le village Birifore, sous-ethnie des Lobi, est constitué de soukalas beaucoup plus grandes dans lesquelles ils vivent beaucoup plus nombreux.

2.3.3 Contexte sociodémographique

39. Le département de Bouna compte 178 769 habitants, La densité de la population est faible : 8 habitants au km² (INS, 1999). Les Koulango et les Lobi qui constituent les deux grandes populations de Bouna, représentent respectivement 20 % et 70 % de la population totale. Les

Malinké et les autres populations représentent quant à eux, 10 %. Ce département est resté longtemps très faiblement peuplée du fait des conditions agro-climatiques difficiles et surtout de l'exode massif des populations au cours des années 60 vers les zones de forêts denses du sud de la Côte d'Ivoire favorable aux cultures pérennes de café et de cacao. Pour le département de Bouna, la répartition par classe d'âge montre une importante proportion de jeune au sein de la population. Le département de Bondoukou compte 293.416 habitants au recensement de 1998, soit une densité de 29 hab/km² (INS, 1999). Les Koulango, divers allogènes et étrangers habitent dans ce département. De façon générale, la population comporte autant d'hommes que de femmes.

2.3.4 Contexte socio-économique

40. L'agriculture constitue la principale activité économique de la population au niveau des départements de Bondoukou et Bouna. Le travail dans l'administration occupe moins de 1% de la population.
41. Le transport, le commerce et l'artisanat occupent plus de 4,5%. La population agricole de la région du Zanzan s'élève à 490 463 (58 % de la population totale). Sur les 55 793 d'assolement, dans le département de Bondoukou, l'anacarde, le manioc et l'igname occupent respectivement 42%, 35 % et 15%. Sur les 47748 ha d'assolement, dans le département de Bouna, l'anacarde, l'igname, le mil et le maïs occupent respectivement 42%, 19 %, 14% et 11%
42. La culture de l'anacarde constitue la principale culture industrielle (environ 57% des cultures industrielles de la région). Elle suscite aujourd'hui beaucoup d'espoir pour les populations, car l'introduction de la culture du coton dans la région fut un échec à cause des faibles précipitations. L'anacarde constitue l'activité agricole principale de la région, s'est établie comme la culture de rente (le café-cacao) de la région en raison non seulement de sa capacité d'adaptation dans ce milieu, mais également d'une demande croissante ces dernières années.
43. L'anacarde a été introduite dans ce milieu il y a une dizaine d'années et a pris de l'ampleur depuis cinq ans. Elle est devenue une stratégie et un moyen d'appropriation de l'espace agricole dans une zone où la savane appartenait à tout le monde. De l'avis des autorités locales, la culture de l'anacarde est la principale cause de saturation de l'espace agricole que l'on observe dans la zone. Et à terme générer d'importants conflits fonciers.
44. Le bois de chauffe est la principale source d'énergie utilisée pour la cuisson et 90,44% des ménages y ont recours. À côté du bois de chauffe, on note le charbon de bois (5,27%). Le département de Bondoukou est le premier utilisateur de Bois de Chauffe dans la région avec 30 666 ménages. Pour le charbon de bois, ce sont les ménages du département de Bouna qui utilisent le plus cette source d'énergie pour la cuisine.

3. Analyse détaillée des institutions nationales et régionales

3.1. Identification/analyse des institutions nationales et régionales clés pour le projet

45. Dans l'identification des institutions nationales, nous avons pris en compte en priorité les ministères en mentionnant les principales directions centrales qui interviennent ou qui peuvent intervenir dans le bassin de la Volta dans le cadre de ce projet. Les institutions ayant une personnalité juridique ont été prise directement tout en mentionnant si possible leur enregistrement institutionnel.
46. L'ensemble des institutions nationales et régionales impliquées et pouvant être impliquées dans la mise en œuvre du projet est résumé dans le tableau 11. Nous avons fait uniquement l'analyse des institutions qui interviennent ou qui peuvent être impliquées et pour lesquelles nous avons reçu les fiches d'enquêtes remplies. L'ordre adopté pour l'analyse des institutions suit la classification adoptée dans la méthodologie (Groupes A, B, C, D, E). Les institutions nationales impliquées ou pouvant être impliquées dans le projet peuvent réparties en deux grands entités notamment les associations communautaires de base ou organisation communautaire de base (ACB/OCB) qui sont les acteurs locaux situés sur le bassin et les institutions étatiques. Dans cette dernière entité, dont la particularité est d'être toutes localisées à Abidjan, il faut distinguer les institutions d'administration générale de celle des services techniques. A ces groupes, il faut adjoindre toutes les structures de formation et de recherche.
47. Le décret qui fixe les attributions du Ministère actuel chargé de l'environnement des eaux et forêts est le décret n°2007 –314 du 06 octobre 2007 portant attribution des membres du Gouvernement. Ainsi, ce Ministère est chargé de la conception et de la mise en œuvre de la politique environnementale du Gouvernement. Une quinzaine de Ministères sont impliqués dans la protection et la gestion de l'Environnement. Parmi ceux qui interviennent dans la protection de l'environnement, il faut distinguer trois types d'institutions : gouvernementales ou Ministères, non gouvernementales (ONG/ACB/OCB) et privées et dont les rôles peuvent être regroupés dans deux domaines principaux qui sont la conservation de la diversité biologique et les eaux internationales.
48. Les ministères chargés de l'Environnement et de l'Agriculture sont les acteurs institutionnels majeurs de la gestion de la diversité biologique. Ils mettent en œuvre les politiques et exécutent des programmes avec l'appui des partenaires au développement, des populations locales et des ONG. Les actions au sein du Ministère en charge de l'Environnement sont confiées en autres à la Direction Générale de l'Environnement, l'OIPR, la Direction des Politiques et Stratégies de l'Environnement, SODEFOR, le CIAPOL l'Agence Nationale de l'Environnement de Côte d'Ivoire (ANDE) en sont les services disposant de prérogatives en matière de protection des écosystèmes et des espèces.
49. Le code forestier, la loi cadre portant Code de l'Environnement, le décret déterminant les règles et procédures relatives aux études d'impact sur l'environnement des projets de développement sont les instruments législatifs et réglementaires de base en matière de gestion de la diversité biologique.
50. Les responsabilités institutionnelles dans le domaine de la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau sont extrêmement émietées et souvent en situation de chevauchement avec plus de 11 ministères qui y interviennent. Ainsi, le Ministère actuel chargé de l'environnement des eaux et forêts gère les ressources en eau à travers la Direction des Ressources en eau (DIREAU). De plus, le Ministère des Infrastructures Economiques, à travers la Direction de l'Hydraulique Humaine (DHH) et bientôt l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), a en charge la politique de l'Approvisionnement en eau des ménages et des industries ; le Ministère de l'Agriculture a

compétence pour la fourniture d'eau à des fins d'irrigation et la pratique de bonnes pratiques culturelles dont l'ANADER se charge de vulgariser; l'Evaluation de la qualité des eaux et la lutte contre les pollutions des milieux aquatiques échoient aux ministères chargés respectivement de l'Environnement et de l'Industrie (Laboratoire National d'Essais de Qualité Métrologique et d'Analyses des Pollutions (LANEMA) tandis que le traitement des eaux usées domestiques et des eaux usées pluviales relève du Ministère de la Construction et de l'Urbanisme. Enfin, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique est chargé des activités de recherche sur les milieux aquatiques et les aquifères.. Plusieurs laboratoires de recherche oeuvrent à la protection des eaux et des terres dont le Centre Nationale de Recherche Agronomique (CNRA) et le Centre de Recherche Océanographique (CRO). Le transfert de compétence aux collectivités territoriales dépendantes du Ministère de l'Intérieur est régi par la loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'État aux Collectivités Territoriales en matière de gestion de l'eau dans les domaines suivants :

- protection et gestion des ressources naturelles en eau ;
 - hydraulique et assainissement ;
 - construction et gestion d'ouvrages de transport fluvio-lagunaire ;
 - ressources halieutiques
51. Concernant les Organisations Non Gouvernementales (ONG) impliquées dans la protection de l'environnement, elles sont peu actives et n'ont pas encore joué leur rôle de soutien, de complémentarité, de critique constructive de l'action gouvernementale.
 52. Les associations organisations communautaires de base (ACB/OCB) sont des promoteurs de développement, parce qu'elles initient des activités propres qui s'inscrivent dans les stratégies nationales élaborées par l'Etat ou qui les complètent de façon harmonieuse. Elles connaissent très bien le terrain, mais manquent de formation et de moyen de leur politique.
 53. Au niveau des Institutions privées intervenant dans les actions environnementales, ce sont en général des sociétés de déchets solides qui participent à la collecte des déchets industriels.

Tableau 11- Institutions nationales impliquées ou pouvant être impliquées dans la mise en œuvre du Projet

GROUPE	ACTEURS	INSTITUTIONS	Directions centrales et Structures Rattachées	
A	Association ou Organisation Communautaire de Base (ACB/OCB)	<ul style="list-style-type: none"> Union Communale des Jeunes de Bouna (UCJB) 		
		<ul style="list-style-type: none"> Rassemblement des Jeunes du Département de Bouna (RJDB) 		
		<ul style="list-style-type: none"> Union Générale des Femmes de Bondoukou (UGEFEB) 		
		<ul style="list-style-type: none"> Mutuelle pour le Développement du Zanzan (MUDEZA) 		
		OPA		
		GVC		
B-1	Institutions étatiques (Administration générale)	<ul style="list-style-type: none"> Conseils Généraux 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Général de Bouna Conseil Général de Bondoukou 	
		<ul style="list-style-type: none"> Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire 	<ul style="list-style-type: none"> Député de Bouna Député de Bondoukou 	
		<ul style="list-style-type: none"> Collectivités Décentralisées 	<ul style="list-style-type: none"> Mairie de Doropo 	
		<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts 	<ul style="list-style-type: none"> Direction de la Qualité de l'Environnement Direction de la Politique Environnementale et de la Coopération Direction de la Protection de la Nature Direction du Reboisement et du Cadastre Forestier Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques Direction de la Police Forestière et du Contentieux Direction des Ressources en Eau 	
	Structures Techniques et Administratives (EPN, EPIC)	Ministère de l'Intérieur	Direction du Développement	<ul style="list-style-type: none"> Local
		Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)		
		Fondation Nationale des Parcs et		

GROUPE	ACTEURS	INSTITUTIONS	Directions centrales et Structures Rattachées
		Réserves	
		Ministère des Infrastructures Economiques	Direction de l'Hydraulique Humaine
		Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat	Direction de l'Assainissement
		Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques	Direction de la Production Halieutique
			Direction de la Gestion et de l'Equipeement de l'Espace pastoral et Aquacole
		Ministère de l'Intégration Africaine	Direction des Politiques Communautaires du Développement Durable
		Ministère de la Famille et des Affaires Sociales	Direction de l'Egalité et de la Promotion du Genre
		Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Direction de la Santé Communautaire
		Programme National de l'éradication du Ver de Guinée/ Eau et Assainissement	
		Ministère de l'Agriculture	Direction des Aménagements Ruraux et de la Modernisation des Exploitations (DARME)
			Direction de l'Evaluation et du Contrôle des Projets (DECOP)
		Programme National du Riz (PNR)	
		Agence Nationale du Développement Rural (ANADER)	
		Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD)	CCT
B-2	Centres de Recherche-Universités et Grandes écoles	Centre National de Recherche Agronomique (CNRA)	
		Université d'Abobo Adjamé	Laboratoire de Géosciences / UFR des Sciences de Gestion de l'Environnement
			Centre de Recherche Ecologique (CRE)
		Université de Bouaké	URES de Korhogo
		Université de Cocody Abidjan	• UFR des Sciences de la Terre et des Ressources Minières
			• UFR Biosciences
			• CURAT
Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB)	• Centre National de Floristique		
	• Ecole Supérieure des Mines et Géologie (ESMG)		
		•	

GROUPE	ACTEURS	INSTITUTIONS	Directions centrales et Structures Rattachées
			Ecole Supérieure d'Agronomie
		Chaire UNESCO « Eau, Femme et pouvoir de Décision	
		Centre National de Floristique	
<u>C</u>	<u>Société civile (ONG nationales,...)</u>	• Partenariat National de l'Eau en Côte d'Ivoire (PNECI)	
		• MAP International	
		• Vision Santé Plus	
		• Réseau des Fora du Département de Bouna (REFODEB)	
		• Action pour la Formation, l'Education et la Santé (ACT-FORES)	
		• Mouvance pour la Reconciliation et la Bienveillance (MOREB)	
		• Animation Rurale Korhogo (ARK)	
		• Vision Santé Plus	
		Save The Children Suède	
		Notre Grenier	
		Soleil levant	
		Association les Soeurs Unies	
		Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO)	
		Sauvons le Parc National de la Comoé (SPNC)	
<u>E</u>	<u>Partenaires techniques et financiers</u>	FIDA	
		ONUCI	
		OCHA	
		• Union Economique Européenne	
		• GTZ	
		• Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	
		• UNOP'S	
		• FAO	
		• UNICEF	
		• CEDEAO/UCRE	
		• OSS	
		• Volta HYCOS	
		• UEMOA	
		• BAD	



GROUPE	ACTEURS	INSTITUTIONS	Directions centrales et Structures Rattachées
		<ul style="list-style-type: none">• IRD	
		<ul style="list-style-type: none">• ABV	
		<ul style="list-style-type: none">• GWP/WAWP	
		<ul style="list-style-type: none">• UICN/PAGEV	
		<ul style="list-style-type: none">• PNUE	
		<ul style="list-style-type: none">• BADEA	

Tableau 12- Analyse des institutions nationales

Institutions	Eléments légaux	Missions	Organes ou Structures	Ancrage Institutionnel	Activités	Forces	Faiblesses
Associations ou Organisations Communautaires de Base (ACB/OCB)	loi 60-315 de septembre 1960	Les missions sont diverses en relation avec l'objectif de l'organisation. En général, elles veulent toutes contribuer au bien être de la population local et au développement de la localité	Union Communale des Jeunes de Bouna (UCJB) Rassemblement des Jeunes du Département de Bouna (RJDB) Union Générale des Femmes de Bondoukou (UGEFEB) Mutuelle pour le Développement du Zanzan (MUDEZA) OPA GVC	Ministère de l'Intérieur/ Ministère de l'Agriculture	Sensibilisation Information Education publique sur le développement de la localité	Connaissance du milieu local Force de mobilisation Action de solidarité entre les membres	Problème organisationnel (insuffisance de la formation) Manque de formation en gestion des eaux
Conseils Généraux	Loi n°2001-476 du 9 août 2001	Le Conseil Général est chargé de : - la gestion de la voirie Départementale et la réalisation des travaux d'équipement rural ; publique et l'action sociale	Conseil Général de Bouna Conseil Général de Bondoukou	Ministère de l'Intérieur	Assure la sécurité et la protection des citoyens Gère l'environnement, la santé publique et l'action sociale protection et gestion des ressources naturelles en eau,	Connaissance parfaite du terrain Instrument de développement local ux	Manque de moyens financiers et logistiques Absence d'infrastructures Insuffisance de la gouvernance locale
	Loi n°2000-513 du 1er août 2000	Les attributions de l'assemblée Nationale sont précisées par les articles	Député de Bondoukou	Constitution		Initiative de proposition de lois Vote des lois	Manque de moyens Non maîtrise des

Institutions	Éléments légaux	Missions	Organes ou Structures	Ancrage Institutionnel	Activités	Forces	Faiblesses
Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire	portant Constitution de la Côte d'Ivoire (Titre IV-Du Parlement, Art. 58 à 70)	61,81 et 82 de la constitution. Aux termes de ces dispositions, l'on peut affirmer que l'Assemblée Nationale à travers les Députés vote la loi et contrôle l'action gouvernementale.	Député de Bouna Député de Nassian		Vote les lois Ratifie les Traités et Conventions Contrôle de l'action gouvernementale	Contrôle de l'action du Gouvernement Connaissance du milieu local	d'impacts environnementaux Manque de formation et de gestion des eaux
Collectivités Décentralisées	Décret n° 2005-314 du 06 octobre 2005	Les mairies ont pour missions, dans la limite des compétences qui lui sont expressément dévolues, d'organiser la vie collective et la participation des populations à la gestion des affaires locales, de promouvoir et réaliser le développement local, de moderniser le monde rural, d'améliorer le cadre de vie, de gérer les terroirs et l'environnement ²	Commune de Doropo Commune de Bouna Commune de Bondoukou	Ministère de l'Intérieur	Organise la vie collective et la participation des populations à la gestion des affaires locales Promeut et réalise le développement local Modernise le monde rural Améliore le cadre de vie Gère le terroir et l'environnement	Transfert de Compétences de l'Etat aux Communes en matière de gestion de l'eau : -protection et gestion des ressources naturelles en eau, -hydraulique et assainissement, -construction et gestion d'ouvrages de transport fluvio-lagunaire, -ressources halieutiques.	Les Communes, pour réaliser des ouvrages d'adduction d'eau sans pouvoir pour autant la gestion des ouvrages qui elle relève du que détient la SOI grâce à la convention de concession de service de distribution d'eau lie à l'État de Côte d'Ivoire Manque de moyen et logistique
	Décret n° 2007 – 568 du 10 Août 2007	Est chargée de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de protection de l'environnement, des eaux	Direction de la Politique Environnementale et de la Coopération Direction de la Protection de la Nature	Présidence de la République	Gestion de l'environnement et du cadre de vie -Gestion durable des forêts, de la	Qualité des ressources humaines dans la gestion des forêts et pas assez dans la gestion des ressources	Manque de moyen et logistique pour politique



Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area

Institutions	Éléments légaux	Missions	Organes ou Structures	Ancrage Institutionnel	Activités	Forces	Faiblesses
Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts		et des forêts	<ul style="list-style-type: none"> Direction du Reboisement et du Cadastre Forestier Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques Direction de la Police Forestière et du Contentieux Direction des Ressources en Eau 		faune et de la flore -Gestion durable et de protection des eaux -Protection de la faune et de la flore -Aménagement des jardins botaniques et parcs zoologiques -Formation professionnelle initiale et continue dans le secteur de l'environnement, des eaux et forêts	en eau et de l'environnement	
Ministère de l'Intérieur	Décret N° 2007-458 du 20 Avril 2007	Est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'administration du territoire, de la décentralisation, de dépôt légal, d'identification des populations, de cultes, d'immigration et d'émigration, de sécurité intérieure et de la protection civile	Direction du Développement Local	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)	Il administre le territoire Gère au quotidien la décentralisation Il s'occupe de la protection civile Assure la sécurité intérieure	Bonne connaissance du territoire Compétence en matière de Transfert de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales en matière de gestion de l'eau	Manque de moyen et logistique
Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)	Décret n°2002-359 du 24 juillet 2002.	Il a pour missions, sur l'ensemble des Parcs et Réserves sur lesquels il exerce son autorité notamment : (i) la gestion de la faune, de la flore et de leur biotope qui en constitue le	1 Conseil d'Administration I Direction Générale	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts	mettre en oeuvre les orientations de la politique nationale en matière de conservation et de gestion durable des ressources des parcs et réserves ;	Il bénéficie d'une autonomie financière et son fonctionnement est particulier par le fait que les représentants des ONG, des communautés riveraines des aires	Manque de moyen et logistique



Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area

Institutions	Éléments légaux	Missions	Organes ou Structures	Ancrage Institutionnel	Activités	Forces	Faiblesses
		fondement ; (ii) la gestion du patrimoine foncier qui constitue l'assise de la faune, la flore et				protégées, des opérateurs privés y participent	
Fondation Nationale des Parcs et Réserves	la loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création	La mission de la Fondation est de faciliter le financement à long terme de la conservation des PNR.	1 Conseil d'Administration 1 Directeur Exécutif	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts	Collecte de fonds pour le financement pérenne des PNR est fonctionnel	Le Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP)	Difficulté dans la mobilisation des f
Ministère des Infrastructures Economiques	Décret N° 2007-506 du 13 juin 2007	Le Ministère des Infrastructures Economiques à travers la Direction de l'Hydraulique Humaine (DHH) est compétente pour tout ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable des populations.	Direction de l'Hydraulique Humaine (DHH)	Ministère des Infrastructures Economiques	approvisionne en eau potable des populations conception et la planification des programmes d'hydraulique humaine ; -	Ressources humaines compétentes Connaissance du terrain Longue expérience en matière d'hydraulique humaine	Nombreuses difficultés aux insuffisances institutionnel actuelles sont: L'absence d'autorité de gestion de la DHH La rigidité de l'Administration et l'insuffisance des ressources financières et humaines de la DHH
Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret N° 2007-472 du 15 mai 2007	Le Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat au travers de la Direction de l'Assainissement est chargée - D'élaborer, proposer et faire appliquer la politique nationale en matière d'assainissement, de drainage, de voiries et réseaux divers.	Direction de l'Assainissement	Présidence de la République	Fait appliquer la politique nationale en matière d'assainissement, de drainage, de voiries et réseaux divers Définit les modalités d'assistance aux collectivités	Ressources humaines compétentes	Manque de personnel et de moyens financiers et techniques et de logistique



Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area

Institutions	Eléments légaux	Missions	Organes ou Structures	Ancrage Institutionnel	Activités	Forces	Faiblesses
					décentralisées en matière d'assainissement; Assure la tutelle pour le compte de l'Etat, le contrat d'affermage avec la Société des Eaux de Côte d'Ivoire (SODECI)		
Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques	Décret N° 2007-471 du 15 mai 2007	Le Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques est chargé chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de production animale et de ressources halieutiques	Direction de la Production Halieutique Direction de la Gestion et de l'Equipement de l'Espace pastoral et Aquacole	Présidence de la République	coordonne l'ensemble des actions publiques et privées tendant à l'amélioration qualitative et à l'intensification des productions des pêches maritime, lagunaire, continentale et de l'aquaculture;	Ressources humaines compétentes	Manque de moyens financiers et logistiques
Ministère de l'Intégration Africaine	Décret N° 2007-456 du 7 avril 2007	Le Ministère de l'Intégration Africaine est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'intégration africaine	Direction des Politiques Communautaires du Développement Durable	Présidence de la République	Coordonne les politiques environnementales, Gère les ressources naturelles Suit les politiques communautaires dans les domaines		Manque de ressources humaines Manque de moyens financiers et logistiques



Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area

Institutions	Éléments légaux	Missions	Organes ou Structures	Ancrage Institutionnel	Activités	Forces	Faiblesses
					de l'agriculture et du développement rural.		
Ministère de la Famille et des Affaires Sociales	Décret N° 2007-458 du 20 avril 2007	Le Ministère de la Famille et des Affaires Sociales est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de la famille, des questions liées à la femme et des affaires sociales	Direction de l'Egalité et de la Promotion du Genre	Présidence de la République	Fait la promotion du genre dans la gestion des ressources en eau en	Compétence dans le domaine du genre et développement	Manque de moyens financiers et logistiques
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Décret N° 2007-507 du 13 juin 2007	Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique au travers de la Direction de la Santé Communautaire est chargée de réactiver et de promouvoir la mise en œuvre de la stratégie nationale et curatives des Soins de Santé Primaire dans ses composantes promotionnelles, préventives.	Direction de la Santé Communautaire	Présidence de la République	Met en œuvre la stratégie nationale et curative des Soins de Santé Primaire dans ses composantes promotionnelles préventives	Compétence des cadres dans le domaine de la santé communautaire	Manque de moyens financiers et logistiques
Programme National de l'éradication du Ver de Guinée/ Eau et Assainissement	Arrêté N° 313 du 04 Octobre 2007 (Actualisé)	Eradiquer le ver de Guinée et contrôler les maladies liées à l'eau et à l'insalubrité du milieu en Côte d'Ivoire	1 Directeur exécutif	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique Et est sous tutelle de la Direction de la Santé Communautaire	Campagne de sensibilisation des communautés Formation des relais communautaires Surveillance des zones endémiologiques et lutte anti vectaire	Compétences dans la sensibilisation et dans la formation des relais communautaires Connaissance du terrain	Aucune connaissance des processus GIRE



Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area

Institutions	Éléments légaux	Missions	Organes ou Structures	Ancrage Institutionnel	Activités	Forces	Faiblesses
Ministère de l'Agriculture	Décret N° 2006-71 du 26 avril 2006	Le Ministère de l'Agriculture est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'agriculture	Direction des Aménagements Ruraux et de la Modernisation des Exploitations (DARME) Direction de l'Evaluation et des Contrôles des Projets (DECOP)	Présidence de la République	Aménagement, équipement et gestion de l'espace rural	Compétence dans el domaine de l'aménagement rural	Absence de données permettant une connaissance suffisante des ressources naturelles Absence de moyens logistiques Insuffisance budget Manque de logisti
Programme National du Riz (PNR)	Arrêté N° 107 du 1 ^{er} juillet 1996 du MINAGRA et du MEF et Arrêté N°105 du 12 mars 2003 du MINAGRA et du MEF	De contribuer à la résolution de la pénurie en Riz en Côte d'Ivoire	1 Directeur exécutif	Ministère de l'Agriculture (MINAGRA)	Elabore des politiques et stratégies rizicoles Coordonne et met en œuvre des programmes rizicoles Organise et gère un système d'information	Production de semences rizicoles Compétence dans l'aménagement des bas fonds	Pas de budget état
Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER)	Décret n° 93-777 du 29 Août 1993 et modifié par l'Assemblée Générale du 28 Mars 1998	La mission de l'ANADER est de contribuer à améliorer les conditions de vie du monde rural par la professionnalisation des exploitants et leurs organisations professionnelles,.	1 Direction Générale 4 Direction Centrales	Société Anonyme (SA) de type particulier au capital de 500 000 000 F CFA,	Animation rurale Champ école paysan Formation	Nombreuses compétences dans le domaine du génie rural Parfaite connaissance du milieu rural	Insuffisance de bu Manque de logisti
Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement	Crée en 1978	le BNETD est un instrument privilégié du gouvernement en matière	1 C. A. 1 DG 11 Départements	Primature	Assistance conseil	Le BNETD est un bureau d'étude et conseil dans plusieurs	Pas de compétence connaissance dans des bassins versan

Institutions	Éléments légaux	Missions	Organes ou Structures	Ancrage Institutionnel	Activités	Forces	Faiblesses
(BNETD)		d'assistance- conseil et de maîtrise d'œuvre des grands projets d'investissement.	Techniques 5 Départments d'Appui		du Gouvernement Maître d'œuvre de grands projets d'investissement .	domaines du développement .	internationaux
Centre National de Recherche Agronomique (CNRA)	Crée en Avril 1998	Sa mission est d'assurer : -L'amélioration de la productivité des cultures destinées à l'exportation et des cultures alimentaires.	1 Direction Générale, 5 directions régionales 13 stations de recherche et de 2 laboratoires centraux.	Une société anonyme à participation financière publique Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Fait de la recherche agronomique Fait de la formation Expertise en appui au développement	Grande compétence dans le domaine de la Recherche scientifique agronomique	Manque de financement de moyens logistiques
Université d'Abobo Adjamé	Loi n° 95 – 696 du 07 décembre 1995 relative à l'enseignement et les décrets	Mission de formation et de recherche	1 Conseil de l'Université 1 Présidence de l'Université 1 Vice-Président 1 Secrétaire Général	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Enseignement Recherche	Expertise dans le domaine des Sciences du domaine rural Nombre relativement peu élevé d'étudiants Délocalisation de l'Université du fait de la guerre	Absence de financement de la Recherche Insuffisance en Ressources Humaines et en infrastructures
Université de Bouaké	Décret N° 204-208 du 11 mars 2004	Mission de formation et de recherche	1 Conseil de l'Université 1 Présidence de l'Université 1 Vice-Président 1 Secrétaire Général	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Enseignement Recherche	Expertise dans le domaine des Sciences de gestion de l'environnement Nombre relativement peu élevé d'étudiants	Absence de financement de la Recherche Insuffisance en Ressources Humaines et en infrastructures
Université de Cocody	Décret N° 204-	Mission de formation et de	1 Conseil de l'Université	MESRS	Formation	Très grande expertise	Croissance démographique

Institutions	Eléments légaux	Missions	Organes ou Structures	Ancrage Institutionnel	Activités	Forces	Faiblesses
Abidjan	208 du 11 mars 2004	recherche	1 Présidence de l'Université 2 Vices-Présidents 1 Secrétaire Général		Recherche	dans le domaine de la Recherche scientifique et de la Formation de cadres. Une longue expérience dans le domaine de la formation	des étudiants Insuffisance en Ressources Humaines et en infrastructures Absence de financement de la Recherche Taux d'échec et de redoublement élevés
Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB)	Décret 96-678 du 04/09/96	Mission de formation et de recherche domaines cités précédemment	LA COMMISSION CONSULTATIVE DE GESTION LE CONSEIL LA DIRECTION GENERALE LE COMITE D'ENSEIGNEMENT ET DE GESTION LE CONSEIL SCIENTIFIQUE 7 Ecoles 15 Départements de formation et de Recherche Laboratoires	MESRS	La formation initiale et la formation continue La recherche appliquée dans les domaines de l'industrie, du commerce, de l'administration, du génie civil, des mines et de la géologie L'assistance et la production au profit des entreprises et administrations.	Très grande expertise dans formations diplômantes et formations qualifiantes (recyclage, perfectionnement) des techniciens supérieurs, des ingénieurs des techniques et des ingénieurs	Manque de moyens financiers Absence de financement de la Recherche Infrastructures vieillissantes
Chaire UNESCO « Eau, Femme et pouvoir de Décision	Accord de création du 11 janvier 2006	Cette chaire a pour mission de promouvoir un système intégré d'activités de recherche, de formation, d'information et de documentation dans le domaine des femmes (ou du	1 Comité de Gestion 1 Département des Activités Socioéconomiques et du Développement (ASED) 1 Institut des Sciences et	Ministère de la Famille et des Affaires Sociales Ministère des Infrastructures Economiques	Formation Recherche Sensibilisation	Compétences dans le domaine des ressources en eau et du genre	Manque d'expérience structure Absence d'infrastructures Budget pas encore disponible



Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area

Institutions	Éléments légaux	Missions	Organes ou Structures	Ancrage Institutionnel	Activités	Forces	Faiblesses
		genre), de l'eau, des sciences exactes et naturelles et technologie, des sciences sociales, en vue de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement	Techniques de l'Eau, du Genre, de la Gouvernance et de l'Egalité (ISTEGGE) 1 Département de la Coopération Internationale et des relations Inter-	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique			
Société Civile (ONG nationales)	loi 60-315 de septembre 1960	Elles ont pour mission de promouvoir le développement, en initiant des activités propres qui s'inscrivent dans les stratégies nationales élaborées par l'Etat	1 Président Exécutif	Ministère de l'Intérieur	Encadre la population dans tous les secteurs d'activité (encadrement pour eau et assainissement, autopromotion de la population)	Bonne connaissance du milieu local Bon instrument de sensibilisation	Problème organisationnel (insuffisance de la Formation) Manque de formation pour la gestion des eaux Manque de moyens et logistique

3.1 Rapport des institutions nationales avec le Projet FEM/Volta

54. Les préoccupations, perceptions et réactions des institutions nationales par rapport au projet FEM/Volta ont été identifiées et synthétisées dans le tableau 13. Il ressort de l'analyse de ce tableau que le projet est très peu connu des institutions exceptés le Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts et celui des Infrastructures Economiques. Cependant, ils perçoivent clairement les enjeux de ce projet qui sont très importants pour le développement local de la région et une opportunité pour une gestion durable des ressources en eau. La grande majorité des institutions n'a pas de visibilité par rapport au projet et ne perçoit pas clairement sa responsabilité parce que le cadre légal et opérationnel à la mise en œuvre du projet n'est pas présenté aux institutions même s'il est adapté d'où la nécessité d'un plan de collaboration.
55. Les différentes activités du projet sont parfaitement convergents avec celles des institutions mais le cadre de collaboration doit être bien défini.
56. Les principales préoccupations par rapport au projet peuvent se résumer en ces points :
 - être associées à la base à la conduite du projet
 - bonne circulation des informations sur le projet doivent circuler
 - bonne identification et une bonne information et sensibilisation des acteurs qui ont un intérêt réel dans l'espace objet du présent projet;
 - dialogue, consultation, concertation et validation des toutes les étapes et définition commune des étapes à venir et les modalités de mise en œuvre.
 - organisation adéquate des hommes (cadre cohérent de mise en œuvre) et une affectation efficace des moyens de tout ordre ;
 - mise en place d'outil d'évaluation interne ;
 - sécurisation des fonds et des mécanismes et procédures
57. Plusieurs contraintes peuvent entraver la mise en œuvre du projet au niveau national mais la plus importante souvent soulignée est le manque de connaissance dans la gestion des bassins versants internationaux ;

Tableau 13 - Identification des préoccupations, perceptions et réactions des institutions nationales par rapport au projet FEM/Volta

Institutions	Connaissance et perception du projet	Adaptation du cadre légal et opérationnel à la mise en œuvre du projet	Convergences ou divergences des priorités avec les objectifs prioritaires du projet	Préoccupations principales par rapport au projet	Contraintes générales en rapport avec le projet
Associations ou Organisations Communautaires de Base (ACB/OCB)	Ces associations n'ont aucune connaissance du projet	Le niveau d'instruction des responsables de ces organisations communautaires de base fait qu'elles ne peuvent pas se prononcer sur ces aspects	Ces associations sont fortement intéressées par le projet. Il existe une plus ou moins forte convergence des priorités avec les objectifs du projet.	Elles souhaitent être associées à la base à la conduite du projet. Les informations sur le projet doivent circuler	Pas de connaissance en matière de gestion des bassins versants Manque de moyens financiers et logistiques
Direction Générale de l'Environnement (DGE)	Connaissance vague du projet mais une bonne perception du projet	Cadre légal adapté	Les activités de la DGE cadrent bien avec les priorités du projet	Bonne identification et une bonne information et sensibilisation des acteurs qui ont un intérêt réel dans l'espace objet du présent projet; Dialogue, consultation, concertation et validation de toutes les étapes et définition commune des étapes à venir et les modalités de mise en œuvre. Organisation adéquate des hommes (cadre cohérent de mise en œuvre) et une affectation efficace des moyens de tout ordre ; Mise en place d'outil d'évaluation interne Sécurisation des fonds et des mécanismes et procédures assez	Mobilisation des ressources financières



Institutions	Connaissance et perception du projet	Adaptation du cadre légal et opérationnel à la mise en œuvre du projet	Convergences ou divergences des priorités avec les objectifs prioritaires du projet	Préoccupations principales par rapport au projet	Contraintes générales en rapport avec le projet
Direction des Ressources en Eau	Bonne connaissance et perception du projet en ce sens que c'est la structure en charge de la coordination nationale du projet	Cadre légal adapté	Les activités de la DRE cadre bien avec celles du projet	flexibles Non mobilisation à temps des ressources financières pour l'exécution des travaux Le barrage de Bui réalisé de l'autre côté de la frontière avec le Ghana. Toutes les incidences de ce barrage du côté de la Côte d'Ivoire ne sont pas encore identifiées.	Manque de moyen de déplacement pour se rendre sur le bassin versant. Pas de véhicule encore disponible
Direction de l'Hydraulique Humaine	Bonne connaissance du projet. Promotion de la diversification agricole, industrielle et accroissement des exportations ; Amélioration de l'état de santé des populations ; Gestion rationnelle des terres par la promotion de la culture intensive ; Promotion des énergies renouvelables, reboisement et création des aires protégées dans chaque village. Particulièrement pour le département de Bouna qui est drainé uniquement que par des affluents du fleuve Volta.	Cadre légal adapté	Les activités de la DHH (S/D de l'Hydrologie) cadre bien celles du projet. La S/D Hydrologie intervient déjà dans le projet Volta HYCOS	Bonne identification et une bonne information et sensibilisation des acteurs qui ont un intérêt réel dans l'espace objet du présent projet; Dialogue, consultation, concertation et validation des toutes les étapes et définition commune des étapes à venir et les modalités de mise en œuvre.	Manque de moyen financier et logistique



Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area

Institutions	Connaissance et perception du projet	Adaptation du cadre légal et opérationnel à la mise en œuvre du projet	Convergences ou divergences des priorités avec les objectifs prioritaires du projet	Préoccupations principales par rapport au projet	Contraintes générales en rapport avec le projet
Direction de la Production Halieutique	Pas de connaissance du projet	Cadre légal adapté	Les activités du DPH cadre avec celles du projet dans la mise en valeur des ressources halieutiques.	Besoin de formation Mise à disposition des documents projets. Participation à des réunions et séances de formation. Il faut que l'information circule	Pas d'information
Direction de l'Egalité et de la Promotion du Genre	Pas de connaissance du projet	Cadre légal adapté	Une bonne convergence des activités de cette direction avec celles du projet en liaison avec la promotion de la femme dans le milieu rural et l'approche genre dans la gestion des ressources en eau dans l'approche GIRE	Dialogue, consultation, concertation et validation des toutes les étapes et définition commune des étapes à venir et les modalités de mise en œuvre. Organisation adéquate des hommes (cadre cohérent de mise en œuvre) et une affectation efficace des moyens de tout ordre ; Mise en place d'outil d'évaluation interne Sécurisation des fonds et des mécanismes et procédures assez flexibles	Pas de connaissance en matière de gestion des bassins versants
	Pas de connaissance du projet	Cadre légal adapté	Certaines activités de l'ANADER convergent avec celles du projet	Dialogue, consultation, concertation et validation des toutes les étapes et définition commune des étapes à venir et les modalités de mise en œuvre	Manque de moyens financiers



Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area

Institutions	Connaissance et perception du projet	Adaptation du cadre légal et opérationnel à la mise en œuvre du projet	Convergences ou divergences des priorités avec les objectifs prioritaires du projet	Préoccupations principales par rapport au projet	Contraintes générales en rapport avec le projet
Conseil Général de Bouna	Pas de connaissance du projet	Cadre légal adapté	Pas de divergences	Besoin de formation et de sensibilisation des acteurs locaux	Pas de moyens financiers
Conseil Général de Bondoukou	Pas de connaissance du projet	Cadre légal adapté	Pas de divergences	Besoin de formation et de sensibilisation des acteurs locaux	Pas de moyens financiers
Direction de la Santé Communautaire	Pas de connaissance du projet	Cadre légal adapté	Pas de divergences	Besoin de formation et de sensibilisation des institutions	Pas de moyens financiers
Programme National de l'éradication du Ver de Guinée/ Eau et Assainissement	Pas de connaissance du projet	Cadre légal adapté	Pas de divergences	Bonne identification et une bonne information et sensibilisation des acteurs qui ont un intérêt réel dans l'espace objet du présent projet;	Méconnaissance des acteurs nationaux en charge du projet ainsi que le mécanisme ou l'organisation mise en place pour le piloter Pas d'information sur la GIRE
Direction des Aménagements Ruraux et de la Modernisation des Exploitations (DARME)	Non connu	Existence d'organisation sous régionale ou régionale de gestion ; Cadre institutionnel amélioré et propice à une gestion durable des ressources en eau au travers le Code de l'Eau, le document Plan de développement de l'irrigation qui inscrit la GIRE au centre de sa préoccupation	Le Plan de développement de l'irrigation élaboré s'appuie sur l'approche de gestion durable des bassins versants	Bonne identification et une bonne information et sensibilisation des acteurs qui ont un intérêt réel dans l'espace objet du présent projet; Dialogue, consultation, concertation et validation des toutes les étapes et définition commune des étapes à venir et les modalités de mise en œuvre.	Méconnaissance des acteurs nationaux en charge du projet ainsi que le mécanisme ou l'organisation mise en place pour le piloter ; le mode de collaboration avec l'équipe nationale sur projet indéterminé et imperceptible
Programme National du Riz (PNR)	Pas de connaissance du projet	Cadre institutionnel amélioré et propice à une gestion durable des ressources en	Activités convergentes	Echange d'information et séance de travaille	Besoin d'appui financier

Institutions	Connaissance et perception du projet	Adaptation du cadre légal et opérationnel à la mise en œuvre du projet	Convergences ou divergences des priorités avec les objectifs prioritaires du projet	Préoccupations principales par rapport au projet	Contraintes générales en rapport avec le projet
		eau au travers le Code de l'Eau		avec ceux qui sont chargés de la coordination du projet. Former les groupes cibles sur une meilleure connaissance du bassin Mise en place de OCB et formation de ces OCB sur des projets pouvant permettre la préservation du bassin	
Direction de l'Evaluation et des Contrôles des Projets (DECOP)	Pas de connaissance du projet	Cadre institutionnel amélioré et propice à une gestion durable des ressources en eau au travers le Code de l'Eau	Activités convergentes	Veiller à ce que les objectifs soient atteints et les résultats escomptés réalisés.	Insuffisance de moyen financier et technique
Centre National de Recherche Agronomique (CNRA)	Pas de connaissance du projet	Cadre légal adapté	Activités convergentes	Veiller à ce que les objectifs soient atteints et les résultats escomptés réalisés.	Insuffisance de moyen financier et technique
Université d'Abobo Adjamé	Bonne connaissance du projet et une bonne perception	Cadre légal adapté	Aucune activité dans la région	Veiller à ce que les objectifs soient atteints et les résultats escomptés réalisés	Insuffisance de moyen financier et technique
Université de Cocody Abidjan	Pas de connaissance du projet	Cadre institutionnel amélioré et propice à une gestion durable des ressources en eau au travers le Code de l'Eau	Aucune activité dans la région	Veiller à ce que les objectifs soient atteints et les résultats escomptés réalisés	Insuffisance de moyen financier et technique
Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB)	Pas de connaissance du projet	Cadre institutionnel amélioré et propice à une gestion durable des ressources en eau au travers le Code de l'Eau	Aucune activité dans la région	Veiller à ce que les objectifs soient atteints et les résultats escomptés réalisés	Insuffisance de moyen financier et technique

Institutions	Connaissance et perception du projet	Adaptation du cadre légal et opérationnel à la mise en œuvre du projet	Convergences ou divergences des priorités avec les objectifs prioritaires du projet	Préoccupations principales par rapport au projet	Contraintes générales en rapport avec le projet
Chaire UNESCO « Eau, Femme et pouvoir de Décision	Pas de connaissance du projet	Cadre institutionnel amélioré et propice à une gestion durable des ressources en eau au travers le Code de l'Eau Il faut une meilleure prise en compte de l'approche GENRE	Une bonne convergence des activités de cette direction avec celles du projet en liaison avec la promotion de la femme dans le milieu rural et l'approche genre dans la gestion des ressources en eau dans l'approche GIRE	Echange d'information et séance de travail avec ceux qui sont chargés de la coordination du projet	Insuffisance de moyen financier technique et logistique
Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD)	Pas de connaissance du projet	Cadre légal adapté	Aucune activité dans la région	Organisation adéquate des hommes (cadre cohérent de mise en œuvre) et une affectation efficace des moyens de tout ordre ; Mise en place d'outil d'évaluation interne Sécurisation des fonds et des mécanismes et procédures assez flexibles	Méconnaissance des acteurs nationaux en charge du projet ainsi que le mécanisme ou l'organisation mise en place pour le piloter ; le mode de collaboration avec l'équipe nationale sur projet indéterminé et imperceptible
Société Civile (ONG nationales)	Excepté le PNECI qui a une connaissance vague du projet, les autres ONG locales n'en n'ont aucune connaissance	Pas d'opinion pour manque d'information	Ces ONG sont fortement intéressées par le projet. Il existe une plus ou moins forte convergence des priorités avec les objectifs du projet. En l'occurrence, le PNECI a pour principale priorité la promotion de la GIRE en Côte d'Ivoire	Elles souhaitent être associées à la base à la conduite du projet. Les informations sur le projet doivent circuler	Pas de connaissance en matière de gestion des bassins versants Manque de moyens financiers et logistiques
Point Focal Opérationnel (PFO) du FEM Côte d'Ivoire	Au début du projet pour la rédaction de la lettre d'endossement du projet par la Côte d'Ivoire, mais après	Pas d'opinion pour manque d'information	Bonne convergence des activités de cette institution (Protection et Préservation de l'Environnement Mondial/	Par de circulation de l'information de telle sorte qu'on ne sait pas	Pas de contrainte



Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area

Institutions	Connaissance et perception du projet	Adaptation du cadre légal et opérationnel à la mise en œuvre du projet	Convergences ou divergences des priorités avec les objectifs prioritaires du projet	Préoccupations principales par rapport au projet	Contraintes générales en rapport avec le projet
	aucune information sur la marche du projet. Le début de connaissance sur le projet peut être situé à fin 2008.		Biodiversité, Changements Climatiques, Eaux Internationales, Dégradation des sols, Couche d'ozone et POPs)) avec les activités du projet	<p>quel est le cadre institutionnel du projet en Côte d'Ivoire.</p> <p>Le PFO souhaiterait être associé au suivi du projet par des invitations à prendre part à des rencontres portant les activités du projet</p>	

4. Plan de formation des institutions nationales

4.1 Identification des besoins de formation aux niveaux national et régional

58. L'étude ne visant pas à développer un programme ou une stratégie de renforcement de capacités et de formation de manière globale. Les besoins de formation doivent être spécifiquement lié à la gestion des bassins versant transfrontaliers. L'analyse des acteurs, identifier a permis de prioriser les besoins par rapport aux questions transfrontalières. Les besoins en formations prioritaires se définissent comme suit :

- Formation en conventions internationales et textes nationaux
- Formation des cadres des Institutions (Techniques, administratifs et financiers) à la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant
- Formation sur le développement des modèles hydrologiques et hydrodynamiques des bassins versants couplés au SIG;
- Formation sur la mesure de la qualité des eaux brutes.
- Formation sur la préservation de la biodiversité ;
- Formation à la lutte contre les feux de brousse ;
- Formation à la lutte contre la dégradation des terres ;
- Formation sur la conduite des processus ADT/PAS

59. Par ailleurs, ces différents besoins s'inscrivent dans quatre thèmes de formation :

- Thèmes 1 : Renforcement des capacités des institutions impliquées dans la gestion des forêts et des ressources en eau sur l'approche GIRE dans la gestion des bassins versants internationaux;
- Thèmes 2 : Renforcement des capacités de l'ABV et des Etats membres en matière de capitalisation et de gestion des données, échange d'information et de connaissances ;
- Thèmes 3 : Renforcement des capacités des institutions dans la restauration et la protection des écosystèmes forestières riveraines de la Volta Noire ;
- Thèmes 4 : Renforcement des capacités des institutions pour une meilleure conduite des activités du projet FEM/Volta.

4.2 Etat des lieux de l'offre de formation disponible au niveau national

60. En Côte d'Ivoire, il n'existe pas de formation spécifique ni en hydrologie ni en météorologie à plus forte raison en gestion de bassin versants internationaux. Cependant, certaines grandes écoles supérieures (ESTP, ESA, IAB, EFB) et certaines Universités (UFR SGE, UFR STRM, UFR SSMT) ont des modules d'hydrologie, d'hydrogéologie et de météorologie dans leur programme d'enseignement. Les niveaux de formation vont du technicien supérieur en passant par l'ingénieur jusqu'au Doctorat. A l'Université de Cocody Abidjan se trouve le Centre Universitaire de Recherche et d'Application en Télédétection (CURAT). Il existe dans ce Centre une école doctorale internationale (Ecole Doctorale Africaine de Télédétection, EDAT) qui dispense des enseignements du niveau du DEA , DESS et le Doctorat unique en télédétection et SIG avec plusieurs options dont les sciences de l'eau.

61. En dehors des structures universitaires qui offrent des formations qualifiantes mais initiales, il faut ajouter les institutions de formation continue qui permettent les recyclages. Dans cette catégorie rentrent toutes les structures mentionnées dans le tableau 14.

62. Au niveau des ressources humaines en matière de gestion des ressources en eau, les compétences existent. Mais, il reste à combler certaine lacune liée à l'aspect formation des spécialistes de l'eau surtout, dans l'utilisation des sciences spatiales dans la gestion des ressources. L'analyse des différentes institutions de formation est présentée dans le tableau 14.

Tableau 14- Formation disponible au niveau national en matière de gestion de bassins versants internationaux

Institutions de formation	Programme de formation	Mode de formation	Acquis	Insuffisance	Appréciation globale de l'offre de formation
Université de Abobo Adjamé	Une UV en hydrologie existe en MSTEE mais pas de formation sur les bassins versants internationaux	Formation initiale	Formation en Sciences fondamentales (maths, informatique (MIAGE & 2IM)) ainsi qu'en Sciences expérimentales (physique, chimie et biosciences). Formation en Sciences de la Santé[] : Médecine, Pharmacie et Odonto-Stomatologie dans le cadre d'un « tronc commun » à l'École préparatoire aux sciences de la santé	Insuffisance en Ressources Humaines et en infrastructures Faible développement des TIC Absence de financement de la Recherche	L'offre de formation reste encore théorique sans lien avec le marché de l'emploi
Université de Cocody Abidjan	Une UV en Hydrogéologie existe en MST 2 de l'UFR-STRM	Formation initiale et continue	Généralisation des UV et de la semestrialisation Développement des filières professionnelles L'Université de Cocody propose à ses 53 700 étudiants, une formation diversifiée dans les disciplines scientifiques, technologiques, médicales, juridiques, économiques et littéraires.	Croissance démographique des étudiants Insuffisance en Ressources Humaines et en infrastructures Absence de financement de la Recherche Taux d'échec et d'abandon élevé	L'offre de formation reste encore théorique sans lien avec le marché de l'emploi
Institut National Polytechnique-Houphouët Boigny (INP-HB)	Programme de formation en hydrologie opérationnelle mais pas sur les bassins versants internationaux	Formation Initiale et continue	La formation initiale et la formation continue : formations diplômantes et formations qualifiantes (recyclage, perfectionnement)	Faiblesse des activités de recherche pour soutenir la formation	Formation qualifiante et professionnelle
Université de Bouaké	Pas de programme de formation sur les bassins versants internationaux	Formation initiale	Il existe un DUT Gestion Agro-Pastoral	Manque de personnel enseignant Université délocalisée	L'offre de formation reste encore théorique sans lien avec le marché de l'emploi
Centre Africain de Management et de Perfectionnement des Cadres (CAMPC)	Pas de programme de formation sur les bassins versants internationaux	Formation continue	.Domaine de management et de gestion	15.000 cadres formés au cours des 33 dernières années, le CAMPC est devenu une référence en Afrique francophone dans le domaine de la formation des cadres	Formation pratique et de haut niveau

Institutions de formation	Programme de formation	Mode de formation	Acquis	Insuffisance	Appréciation globale de l'offre de formation
Chaire UNESCO « Eau, Femme et pouvoir de Décision	Pas de programme de formation sur les bassins versants internationaux	Formation initiale et continue	Le programme de formation est axé sur la gestion des ressources en eau et le genre	Le programme est en cours de mise en place	L'offre de formation se veut être professionnelle Adoption du système LMD
CURAT	Pas de programme de formation sur les bassins versants internationaux	Formation initiale et continue	Le programme de formation est axé sur la télédétection et les SIG avec un accent particulier sur la gestion des ressources en eau et de la foresterie. Personnel compétent	Matériel pédagogique est insuffisant	L'offre de formation se veut être professionnelle Adoption du système LMD
CUFOP	Pas de programme de formation sur les bassins versants internationaux	Formation continue	Communication et gestion des ressources humaines Personnel compétent	Matériel pédagogique est insuffisant	L'offre de formation se veut être professionnelle
INADES - FORMATION	Pas de programme de formation sur les bassins versants internationaux	Formation continue	Programme varié	L'INADES – formation a pour domaines d'intervention la formation et l'appui en :	Formation sont basées sur la Pédagogie de l'Autopromotion et impliquent les apprenants
Cabinet PRAGMA	Pas de programme de formation sur les bassins versants internationaux	Formation continue	Marketing, informatique, Sciences exactes et Sciences appliquées, droit, etc...	Ne dispose pas de personnel enseignant permanent Pour une thématique donnée, les formateurs sont recrutés	Offre de formation adaptée en fonction des besoins.
Cabinet KS	Pas de programme de formation sur les bassins versants internationaux	Formation continue	Marketing, informatique, Sciences exactes et Sciences appliquées, droit, etc...	Ne dispose pas de personnel enseignant permanent Pour une thématique donnée, les formateurs sont recrutés	Offre de formation adaptée en fonction des besoins.
Cabinet RMO	Pas de programme de formation sur les bassins versants internationaux	Formation continue	Sécurité, Incendie	Ne dispose pas de personnel enseignant permanent Pour une thématique donnée, les formateurs sont recrutés	Offre de formation adaptée en fonction des besoins.

Institutions de formation	Programme de formation	Mode de formation	Acquis	Insuffisance	Appréciation globale de l'offre de formation
Cabinet MCE	Pas de programme de formation sur les bassins versants internationaux	Formation continue	Marketing, informatique, Sciences exactes et Sciences appliquées, droit, etc...	Ne dispose pas de personnel enseignant permanent Pour une thématique donnée, les formateurs sont recrutés	Offre de formation adaptée en fonction des besoins.

4.3 Plan d'opération des actions de formation des institutions nationales

63. Le plan d'opération des actions de renforcement des institutions nationales comporte deux aspects sectoriels: le profil des activités, les domaines thématiques de la formation. Les activités du plan d'opération des actions se présentent essentiellement sous un seul volet qui est la formation.
64. Le plan de formation vise tous les acteurs concernés par les questions de gestion des terres et des eaux : Producteurs, ONG, OCB, association de jeunes et de femmes, collectivités locales, les institutions étatiques. Il s'agit de diffuser le savoir et le savoir-faire nécessaires pour faciliter la participation active et efficace de tous les acteurs concernés aux activités du projet
65. Le Plan opérationnel de formation s'articule autour de quatre (4) objectifs définis à partir de la synthèse des problèmes relevés au niveau des acteurs :
 - Objectif 1 : Renforcement des capacités des institutions impliquées dans la gestion des forêts et des ressources en eau sur l'approche GIRE dans la gestion des bassins versants internationaux;
 - Objectif 2 : Renforcer les capacités techniques de l'ABV et des Etats membres en matière de capitalisation et de gestion des données, échange d'information et de connaissances ;
 - Objectif 3 : Renforcement des capacités des institutions dans la restauration et la protection des écosystèmes forestières riveraines de la Volta Noire ;
 - Objectif 4 : Renforcement des capacités des institutions pour une meilleure conduite des activités du projet FEM/Volta.
66. Les actions à mener relèvent d'un processus similaire pour l'organisation d'un atelier ou d'une campagne quelque soit le thème s'y afférant, il n'a pas été jugé utile de répéter cela au niveau de chaque activité. Les activités pour chaque objectif et le calendrier de mise en œuvre sont résumées dans les annexes B et C

5. Plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées

5.1 Analyse des projets et programmes et liens avec le Projet FEM Volta

67. L'identification et l'analyse des projets et programmes en cours ou planifiées dans le bassin en lien avec le Projet ont été menées et les résultats se trouvent dans le Tableau 15. Il existe un grand nombre de projets financés dans le bassin. Les objectifs de ces projets sont en adéquation avec les objectifs du projet FEM-Volta et visent en général à l'arrangement institutionnel, à la réduction de la pauvreté, collecte de données et à une bonne gestion des ressources en eau. On distingue les projets et programmes régionaux de ceux beaucoup plus localisés portant sur l'aménagement des terres, la préservation de la biodiversité et une meilleure allocation des ressources en eau. Certains projets sont en cours et d'autres sont en phase de démarrage. Les donateurs et les agences de mise en œuvre sont diverses et comprennent des institutions multilatérales et bilatérales. A ces institutions, il faut ajouter les ONG internationales comme SIDA/UICN.
68. Les grands ensembles de liens avec le projet FEM-Volta sont :
- Consolidation des arrangements institutionnels ;
 - montage de la base de données du projet
 - développement et application de modèles hydrologiques et hydrodynamiques
 - lutte contre la dégradation des terres et des eaux
 - préservation de la biodiversité
 - renforcement des capacités
69. L'identification des activités du Projet FEM nécessitant une collaboration avec les projets et programmes en cours ou prévus a été réalisée et résumée dans le Tableau 16. L'analyse du tableau montre qu'il aura deux niveaux de collaboration dont une à l'échelle régionale et une autre à une échelle nationale. La collaboration à l'échelle régionale va impliquer le Coordonnateur Régional (UCP) et les Coordonnateurs Nationaux des projets. Au niveau national, cette collaboration se fera entre le Coordonnateur National du projet et les différentes institutions dont les projets et programmes ont un lien avec le projet FEM.

Tableau 15 : Projets et programmes en cours ou planifiés dans le bassin en lien avec le Projet

<i>Projet et programmes</i>	<i>Objectif</i>	<i>Situation</i>	<i>Donateur/Agence ou structure de mise en oeuvre</i>
Consolidation des arrangements institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la ratification de la Convention du Bassin de la Volta Etablir les organes permanents de l'ABV Nommer /recruter le personnel permanent de l'ABV 	<ul style="list-style-type: none"> Convention ABV signée par les pays riverains Convention ratifiée par deux des six pays: Burkina Faso et Mali 	SIDA/UICN et CEDEAO/UCRE
Montage de l'Observatoire Ressources en Eau et Ressources Environnementales Associées du Bassin de la Volta	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter le diagnostic des conditions environnementales du bassin afin de développer les actions prioritaires à mettre en oeuvre pour une gestion durable du bassin 	<ul style="list-style-type: none"> Un accord financier a été signé entre l'AFD et l'ABV Retard dans le démarrage des activités dû au fait que la Convention ABV n'est pas encore en vigueur 	FEM-France, SIDA/UICN
Initiative de l'UE pour l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la réduction de la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la dégradation des terres du bassin de la Volta par le biais d'une gestion durable et équitable des ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet aurait dû démarrer en janvier 2008 mais a été retardé parce que le processus de sélection du consultant est toujours en cours 	UE/ CEDEAO/UCRE
Volta HYCOS	<ul style="list-style-type: none"> Etablir les réseaux hydrologiques nationaux donnant accès à des informations cohérentes et pertinentes 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet vise à faciliter la collecte des données hydrologiques et assurer la formation des partenaires nationaux à l'utilisation des équipements et la gestion des données. La collecte des données par les pays n'a pas encore démarré 	BAD, OMM
UICN/PAGEV	<ul style="list-style-type: none"> Aider le Burkina Faso et le Ghana à s'accorder sur les principes de base de gestion des ressources en eau et établir un cadre de collaboration pour la gestion de leurs ressources en eau partagées 	<ul style="list-style-type: none"> UICN/PAGEV a signé un accord de coopération avec l'ABV en janvier 2007 et a soutenu les activités opérationnelles de base de cette dernière 	SIDA/UICN
Projet GLOWA Volta	<ul style="list-style-type: none"> Etablissement d'un système efficace d'appui à la prise de décision pour la gestion de l'eau et des terres 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet GLOWA Volta (GVP) a signé un protocole d'accord avec l'ABV en mars 2007 	Allemagne
Sensibilisation et participation du public (soumis à GTW)	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les relations de partenariat Collaboration avec les points focaux nationaux pour sensibiliser les populations par rapport à l'ABV et ses activités 	<ul style="list-style-type: none"> En cours. Suite aux négociations préliminaires avec GTZ, un consultant sera recruté pour évaluer le projet proposé 	GTZ, SIDA/UICN ; ECOW AS/WRCU
Projet Focal Bassin-Volta (PFB-Volta)	<ul style="list-style-type: none"> Identifier des thèmes de recherche spécifiques pour le 	<ul style="list-style-type: none"> En cours (Dernière Année) 	Programme ambitieux sur l'eau et la nourriture

<i>Projet et programmes</i>	<i>Objectif</i>	<i>Situation</i>	<i>Donateur/Agence ou structure de mise en oeuvre</i>
	Bassin Volta		Institut de Recherche pour le Développement (IRD)
Projet Hydroélectrique de Bui	Réalisation d'un barrage de production d'énergie hydroélectrique de 400 MW	<p>Début du projet Durée : 5 ans 2008-2013</p> <p>Ce projet est réalisé sans que les autorités en charge de la gestion des Ressources en Eau en Côte d'Ivoire n'en soient informées. Il suscite beaucoup d'inquiétudes et est un sujet de préoccupations pour les autorités ivoiriennes (MINEF, DRE) à cause des éventuelles incidences sur l'aménagement des terres, la biodiversité. Ce projet pourrait avoir une incidence sur certains villages du côté de la Côte d'Ivoire par la montée des eaux</p>	SINOHYDRO-Chine/ Bui Power Authority (BPA)
Démonstration d'une approche régionale pour la gestion durable des PCBs contenus dans les eaux usées, les transformateurs et les condensateurs	Pour réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement de la décharge des PCBs à travers la démonstration d'une approche régionale à l'introduction ambiante de la gestion saine rentable et socialement acceptable (ESM) des PCBs, l'équipement et les déchets tenus par les utilités électriques dans les pays participants	<p>Projet régional (Benin, Burkina Faso, Chad, DR Congo, Cote d'Ivoire, Djibouti, Guinea, Guinea Bissau, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Senegal, Togo)</p> <p>Projet prévu pour démarrer en janvier 2009 et prendre fin en août 2013</p>	FEM/PNUE
Projet de Développement Rural dans la Région du Zanzan (PDR-Z)	Le PDRZ a pour finalité l'amélioration des conditions de vie des ménages les plus vulnérables de la région du Zanzan (Bouna, Bondoukou, Tanda), tant par l'augmentation des revenus que par l'amélioration de la santé et du statut nutritionnel des ménages	<p>Aménagement de micro-barrages Les études techniques des 20 sites ont été réalisées.</p> <p>Réalisation et réhabilitation d'ouvrages hydrauliques Formation des agents de santé communautaire (ASC) Formation des animatrices rurales (AR)</p> <p>Les difficultés rencontrées se résument aux faibles Taux de décaissement et la lenteur administrative</p> <p>Projet ZANZAN poursuit ces activités depuis peu</p>	<p>FIDA (fin 2006)</p> <p>Etat de Côte d'Ivoire/ MINAGRI</p>
Programme National d'Eradication du Ver de	Eradiquer le ver de Guinée et contrôler les maladies liées à	<p>1993-2013 Mise en place des relais</p>	UNICEF/ O MS/ CARTER CENTER/ TIAP

<i>Projet et programmes</i>	<i>Objectif</i>	<i>Situation</i>	<i>Donateur/Agence ou structure de mise en oeuvre</i>
Guinée/Eau et Assainissement	l'eau et à l'insalubrité du milieu en Côte d'Ivoire	communautaires Sensibilisation des communautés pour le changement de comportement (Arrêt de la transmission) Campagnes de sensibilisation-formation des acteurs au niveau opérationnel et des relais communautaires Développement du volet eau et assainissement Signature de partenariats avec les média pour accroître la sensibilité du système de surveillance	INTERNATIONAL Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP)/ Direction de la Santé Communautaire (DSC)
Projet PAM/Bas Fonds	Offrir un environnement favorable à l'activité agricole Aménagement des bas fonds afin de réaliser l'autosuffisance alimentaire	Type d'aménagement effectué dans le bassin sont des PFE ou des Seuil (sans barrage). Il existe 06 de taille inférieure à 50 ha pour la riziculture. Il s'agit de 91 ha en culture irriguée avec seuil ou PFE	Programme d'Alimentation Mondiale (PAM) MINAGRI
Projet de Développement Rural de la Région du Nord Est	Intensification de l'agriculture : * promotion de la production rizicole avec des bas fonds aménagés ; * intégration élevage-agriculture	1992-1998 Aménagement de plusieurs Ha de bas-fonds et réalisation et réhabilitation d'ouvrages hydrauliques <u>Insuffisances</u> : bas-fonds aménagés non exploités pour la plupart à cause de <u>Leçon tirées</u> : privilégier l'approche participative et réaliser de études socio-	Etat de CI/ MEF
Projet Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP)	Augmenter la gestion durable des parcs et réserves nationaux en Côte d'Ivoire en renversant les tendances de la perte de biodiversité, en augmentant la superficie des écosystèmes principaux sous protection et en renforçant la capacité pour la gestion de ressources	Projet prévu pour démarrer en janvier 2009 et prendre fin en août 2013	FEM/Banque Mondiale/ KFW/GTZ/ EU/ UNESCO/ NGO-WCF/WCS/WWF OIPR(MINEF)
Projet d'Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement	Evaluer les capacités nationales à gérer l'environnement mondial et à renforcer les capacités	Mesures de renforcement de capacité aux différents niveaux systémique, institutionnel et individuel ont	FEM/PNUD



<i>Projet et programmes</i>	<i>Objectif</i>	<i>Situation</i>	<i>Donateur/Agence ou structure de mise en oeuvre</i>
Mondial (ANCR-GEM)	individuelles, institutionnelles et systémiques	été répertoriées	
Programme National Riz	Développer la production de Riz local	Paddy « bon à semer » acquis et mis à la disposition des bénéficiaires ; Plus de 1700 ha de terres aménagées pour la riziculture ;	USA JAPON Etat de Côte d'Ivoire
Programme Hydraulique villageoise BADEA II	Réalisation de 500 forages HV et 10 forages de HVA	Début du projet en 2006 et la fin 2008 tous les 500 forages HV ont été réalisés. Il ne reste à réaliser que les 10 forages HVA.	BADEA /DHH

Tableau 16- Activités du Projet FEM nécessitant une collaboration avec les projets et programmes

Activités du Projet FEM	Projets et Programmes	Institutions associées
Appropriation de l'ADT, du PAS et des documents connexes	Consolidation des arrangements institutionnels	SIDA/UICN et CEDEAO/UCRE UCP Coordonnateurs Nationaux du projet
Montage de la base de données du projet Développement et application de modèles hydrologiques et hydrodynamiques Etudes thématiques	Montage de l'Observatoire ressources en eau et ressources environnementales associées du Bassin de la Volta	FEM-France SIDA/UICN UCP Coordonnateurs Nationaux du projet Services Hydrologiques des pays ABV
Renforcement des capacités (formation) Montage de la base de données du projet	Initiative de l'UE pour l'eau	Partenariats Nationaux de l'Eau des pays DIREAU Coordonnateurs Nationaux du projet UCP CEDEAO/UCRE
Montage de la base de données du projet Développement et application de modèles hydrologiques et hydrodynamiques Etudes thématiques Mise en oeuvre de projets de démonstration Renforcement des capacités (formation)	Volta HYCOS	OMM Services Hydrologiques des pays UCP Coordonnateurs Nationaux du projet DIREAU
Participation du public Montage de la base de données du projet	UICN/PAGEV	SIDA/UICN ABV UCP Coordonnateurs Nationaux du projet
Montage de la base de données du projet	Projet GLOWA Volta	Agence de Coopération Allemande ABV UCP
Participation des parties prenantes	Création de l'éveil de conscience et participation des parties prenantes	GTZ, SIDA/IUCN CEDEAO/UCRE UCP Coordonnateurs Nationaux du projet
Diagnostic du Bassin de la Volta (Ressources en Eau, Production alimentaire, Pauvreté, Institutions) Développer un Système d'Aide à décision pour l'allocation de l'eau dans le bassin	Projet Focal Bassin-Volta (PFB-Volta)	Coordonnateurs Nationaux du projet UCP
Mobilisation de la ressource pour une meilleure allocation de l'eau dans le bassin	Projet Hydroélectrique de Bui	SINOHYDRO-Chine/ Bui Power Authority (BPA) UCP Coordonnateurs Nationaux du projet Direction des Ressources en Eau du Ghana et de la Côte d'Ivoire
Lutte contre la dégradation des ressources en eau	Démonstration d'une approche régionale pour la gestion durable des PCBs	Coordonnateurs Nationaux du projet Direction Générale de

Activités du Projet FEM	Projets et Programmes	Institutions associées
	contenus dans les eaux usées, les transformateurs et les condensateurs	l'Environnement DIREAU Point Focal PoPs
Etudes thématiques Mise en oeuvre de projets de démonstration Lutte contre la dégradation des terres et des eaux	Projet de Développement Rural dans la Région du Zanzan (PDR-Z)	Conseils Généraux de Bouna et Bondoukou OCB/ACB MINAGRI MEEF Coordonnateur du projet PDR-Z Coordonnateur du projet FEM-Volta
Lutte contre la dégradation des ressources en eau	Programme National d'Eradication du Ver de Guinée/Eau et Assainissement	Coordonnateur du projet FEM-Volta Coordonnateur du projet PNEVG/EA Conseils Généraux de Bouna et Bondoukou
Lutte contre la dégradation des terres	Projet PAM/Bas Fonds	Coordonnateur du projet FEM-Volta Coordonnateur du projet PAM/Bas Fonds
Etudes thématiques Mise en oeuvre de projets de démonstration Lutte contre la dégradation des terres et des eaux	Projet de Développement Rural de la Région du Nord Est	Coordonnateur du projet FEM-Volta Coordonnateur du projet PDR/RNE
Préservation de la Biodiversité	Projet Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP)	OIPR FNPR Coordonnateur du projet FEM-Volta
Renforcement des capacités	Projet d'Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondial (ANCR-GEM)	MEEF Coordonnateur du projet FEM-Volta
Etudes thématiques Mise en oeuvre de projets de démonstration Lutte contre la dégradation des terres et des eaux	Programme National Riz	Coordonnateur du projet FEM-Volta Coordonnateur du projet PNR
Allocation et gestion de l'eau dans le bassin	Programme Hydraulique villageoise BADEA II	Coordonnateur du projet FEM-Volta DHH (MIE)

5.2 Activités à intégrer dans le plan de collaboration sur la base des projets identifiés

70. Nous avons identifié sept projets dont les activités peuvent être intégrées dans le plan de collaboration avec l'ensemble des activités du projet FEM-Volta :

- projet du barrage Hydroélectrique de Bui au Ghana ;
- projet Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP) en Côte d'Ivoire ;
- projet FEM de démonstration d'une approche régionale pour une gestion efficace environnementalement des PCBs contenus dans les eaux usées, les transformateurs et les condensateurs ;
- projet FEM d'Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondial (ANCR-GEM) ;
- projet de Développement Rural dans la Région du Zanzan (PDR-Z) ;
- programme Hydraulique villageoise BADEA II ;
- programme National d'Eradication du Ver de Guinée/Eau et Assainissement.

71. Les groupes d'activités qui se feront dans la collaboration sont :

- mobilisation de la ressource pour une meilleure allocation de l'eau dans le bassin ;
- lutte contre la dégradation des terres ;
- lutte contre la dégradation des eaux ;
- préservation de la Biodiversité ;
- renforcement des capacités.

5.3 Mise en œuvre du plan de collaboration et de suivi-évaluation

72. Nous avons réalisé le plan de collaboration en identifiant les activités de certains projets qui ont des liens avec le projet FEM Volta et ensuite nous y avons ajouté les activités d'autres programmes et projets initiés dans le bassin dont une collaboration est nécessaire. La logique suivante a été adoptée :

- activités du FEM et Activités intégrées ;
- niveau de mise en œuvre ;
- acteurs (Responsables) ;
- impacts positifs pour les activités du projet ;
- impacts positifs pour l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) ;
- risques liés à une collaboration insuffisante ;
- risques liés à une collaboration excessive.

73. Pour mettre en œuvre le plan de collaboration, il faut mettre en place un comité technique de pilotage du projet comprenant les responsables des différents projets et programmes identifiés. Dans ce comité technique les responsabilités vont être situées sur la base des activités communes au projet FEM-Volta et les autres projets. Le Coordonnateur National du projet FEM-Volta est le Coordonnateur de ce comité technique. Le comité Technique doit établir un document de suivi comprenant les indicateurs retenus par toutes les parties prenantes, le chronogramme et les acteurs de suivi. Ce document doit être adopté et diffusé. Le suivi sera matérialisé par la rédaction de rapport mensuel d'avancement des travaux. L'évaluation interne se fera chaque fin de semestre.

5.4 Risques liés à la collaboration

74. Les risques liés à une absence ou une excessive collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés dans la sous région sont multiples et diverses et peuvent se résumer en deux points essentiels.

75. Les risques liés à une collaboration insuffisante avec les projets et programmes en cours ou planifiés ont été identifiés :
- le manque de synergie entre les différentes initiatives qui finissent par se neutraliser ;
 - les études thématiques n'apportent rien au projet et elles ne contribuent pas à une gestion durable des ressources du bassin comme cela peut être le cas du Projet hydroélectrique de Bui entre la Côte d'Ivoire et le Ghana ;
 - les différentes formations n'ont aucun rapport avec les objectifs généraux du projet
 - les différents projets de démonstration n'ont aucun rapport avec les objectifs généraux du projet FEM
 - la mauvaise connaissance des problèmes du bassin ;
 - le risque que l'outil développé ne prenne pas en compte tous les aspects de la problématique de la gestion de l'eau ;
 - le risque que le projet produise un impact négatif sur l'environnement ;
 - les activités sont divergentes ;
 - le risque de refaire une activité qui a été déjà réalisée ;
 - l'échec du projet.
76. Les risques liés à une collaboration excessive sont que les différents partenaires perdent de vue leurs propres objectifs au profit de ceux du projet FEM/Volta ou vice versa. Une bonne collaboration est alors souhaitée mais pas une collaboration excessive. Cette collaboration doit se faire en mettant en place une stratégie de collaboration fondée sur des textes définissant les responsabilités de chaque partie prenante sans qu'aucune partie n'aliène ses priorités au bénéfice de l'autre.



6. Annexes

6.1 Annexe A : Bibliographie

Ouvrages

- BURTON Jean.-La gestion intégrée des ressources en eau par bassin-Manuel de formation, IEEF,ACDI, 2001, 261 pages
- CAP-Net- Plan de gestion intégrée des ressources en eau-Manuel de formation et Guide opérationnel, GWP/UNDP, 2005, 107 pages
- CEDEAO-ECOWAS .Gestion Intégrée des Ressources en Eau : Etat d'avancement de la GIRE en Afrique de l'Ouest, 2007, 4 pages
- PRAISLEY Richard Kyle- International watercourses /river conflict resolution and simulation training exercises, FAOWATER-Teacher's manuel,FAO, 2008; 45 pages
- YOUAN Ta M. Contribution de la télédétection et des systèmes d'informations géographiques à la prospection hydrogéologique du socle précambrien d'Afrique de l'Ouest: Cas de la région de Bondoukou Nord Est de la Côte d'Ivoire. Thèse de doctorat unique, Université de Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire), 2008, 236 p.

Rapports

- DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE HUMAINE - Ministère des Infrastructures Economiques « L'hydraulique humaine en Côte d'Ivoire » ; 2001.
- EGNANKOU Wadja Mathieu. Rapport d'Etude : « Recensement des besoins et des priorités de la Cote d'Ivoire en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la diversité biologique », PNUD,10/02/ 2005, 64 pages.
- ENVIRONMENTAL RESOURCES MANAGEMENT. Environmental and social impact assessment of the BuiHydropower project; Rapport ERM, January 2007, 204 pages
- EXPERCO Int. & Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales « Etude relative à l'élaboration d'un plan de développement de l'irrigation Phase 1 – Vol. 1&2;; 2003
- HALLE B., BRUZON V. Profil Environnemental de la Côte d'Ivoire, rapport final ; Août 2006, 133 pages
- KOUASSI Aka Marcel : Stratégie et plan d'action pour le renforcement des capacités en matière de gestion de l'environnement ; Projet ANCR-GEM, 41 pages
- MACE Philippe « Exporter en Côte d'Ivoire » ; 2000.
- MINISTERE de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Plan Stratégique de Développement des Universités Publiques de Cote d'Ivoire, Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, 30 pages
- MINISTERE de l'Environnement et du Cadre de Vie/ Direction de l'Environnement, 2001. Communication national initiale de la Côte d'Ivoire, 94p.
- MINISTERE de l'Environnement et du Cadre de Vie/ Direction de la Protection de la Nature.2002. Renforcement des Capacité du Personnel de l'office Ivoirien des Parc et Réserves, 39p
- MINISTERE de l'Environnement, 2003. Diagnostic de l'environnement du littoral de Côte d'Ivoire. 89 p.
- MINISTERE de L'Environnement, des Eaux et Forêts. Activités du Ministère de L'Environnement, des Eaux et Forêts, www.MINEF.CI/activites.php, 12/ 12/ 2008
- MINISTERE des Eaux et Forêt / Projet Biodiversité, 2006. Rapport d'évaluation des besoins en renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique
- MINISTERE des Eaux et Forêts « Gestion intégrée des ressources en eau en Côte d'Ivoire – Bilan et Perspectives » ; 2003.
- MINISTERE du Plan et du Développement, 2004. Tableau de Bord Social Côte d'Ivoire 2003.

Tome 2 & 3 : Note météorologique et base de données, 117 p.

- PNUD & MINISTÈRE du Plan et du Développement « Tableau de Bord Social Côte d'Ivoire 2003 – Tome 1 & 3 » ; 2004..
- SANYU Consultants Inc & JICA « Plan Directeur de Gestion intégrée des ressources en eau en Côte d'Ivoire - Rapport Final » ; 2001.
- SODEXAM - Ministère des Infrastructures Economiques « Le climat de la Côte d'Ivoire » ; 2000.
- UNESCO – WWAP « Water for people, Water for life » ; 2003.

Conventions internationales

- CONVENTION des Nations Unies sur le droit de la mer. Adoptée à Montego Bay le 10/12/1982
- CONVENTION internationale pour la prévention de la pollution par les navires. Adoptée à Londres le 17/07/1978 et ratifiée par la Côte d'Ivoire le 05/01/1988.
- CONVENTION internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures. Adoptée à Bruxelles le 29/11/1969 et ratifiée par la Côte d'Ivoire le 12/08/1986.
- CONVENTION portant création d'un fonds d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (et amendements ultérieurs). Adoptée à Bruxelles le 18/12/1971 et ratifiée par la Côte d'Ivoire le 03/01/1988.
- CONVENTION portant création de l'Autorité du Bassin du Niger et protocole relatif au fonds de développement du bassin du Niger. Adoptée à Faranah, Guinée le 21/11/1980 et ratifiée par la Côte d'Ivoire le 03/12/1981.
- CONVENTION relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Adoptée à Abidjan le 23/03/1981 et ratifiée par la Côte d'Ivoire le 15/01/1982.
- CONVENTION relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine. Adopté à Ramsar le 02/02/1971 et ratifiée par la Côte d'Ivoire en 1993.
- CONVENTION sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets (amendements 1978, 1980).). Adoptée à Londres le 18/12/1971 et ratifiée par la Côte d'Ivoire le 16/07/1986.
- CONVENTION des Nations Unies sur la Diversité Biologique (1992), ratifiée par la Côte d'Ivoire en 1994

Textes législatifs et réglementaires

- DECRET n°63-457 du 7 Novembre 1963 fixant les conditions d'introduction et d'exportation des végétaux et autres matières susceptibles de véhiculer des organismes dangereux pour les cultures.
- LOI n°64-490 du 21 décembre 1964 relative à la protection des végétaux
- DECRET 71-44 du 22 janvier 1971 modifiant le décret 65-292 du 2 septembre 1965 portant création d'un comité consultatif de la protection des végétaux
- LOI n°73-573 du 22 décembre 1973 portant taxe de vérification et de contrôle des établissements pétroliers et dépôts d'hydrocarbures et taxes d'inspection des établissements insalubres ou incommodes,
- DECRET n°74-388 du 7 Août 1974 relatif à l'agrément, la fabrication, la vente et l'utilisation des pesticides
- DECRET n°82-956 du 27 octobre 1982 portant réorganisation du Comité consultatif des pêches,
- DECRET portant n°86-378 du 04 juin 1986 portant création d'un comité national de défense de la forêt et de lutte contre les feux de brousses
- LOI n°87-806 du 28 juillet 1986 relative,

- LOI n°88-651 du 07 juillet 1988 portant protection de a santé publique et de l'environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives
- DECRET n° 89-02 du 04 janvier 1989 à relatif à l'agrément, la fabrication, la vente et l'utilisation des pesticides abrogeant le décret n°74-388 du 7 août 1974 relatif à l'agrément des pesticides,
- LOI n°96-564 du 25 juillet 1996 relative à la protection des œuvres de l'esprit et aux droits des auteurs des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes et vidéogrammes
- ARRETE n° 184/MINAGRA/MERSRIT du 21 Août 1996 portant création de la commission nationale d'amélioration génétique du cheptel
- DECRET n°66-399 du 13 septembre 1996 portant création d'un comité consultatif des pêches,
- LOI n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'Environnement, 43 pages
- DECRET n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement.
- DECRET n°98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement
- LOI n°98-755 du 23 décembre 1998 portant code de l'eau,
- ARRETE interministériel du 15 février 1999 portant institution du comité technique d'inscription au catalogue officiel des espèces de variétés végétales,
- LOI n°2002 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles
- DECRET n° 2006-71 du 26 avril 2006 portant Organisation du Ministère de L'Agriculture, 9 pages.
- DECRET n° 2007- 472 du 15 mai 2007 portant Organisation du Ministère de la Construction, de L'Urbanisme et de L'Habitat, 27 pages.
- DECRET n° 2007-506 du 13 juin 2007 portant Organisation du Ministère des Infrastructures Economiques
- DECRET n° 2007- 507 du 13 juin 2007 portant Organisation du Ministère de la Santé et de L'Hygiène Publique.
- DECRET n° 2007- 568 du 10 août 2007 portant Organisation du Ministère de L'Environnement, des Eaux et Forets.
- LOI n°67-47 du 02 février portant création du comité consultatif des pêches,
- DECRET n°85-176 du 06 mars portant réglementation de la pêche en lagune
- LOI n°94-442 du 16 août portant modification de la loi n° 65-255 du 04 août 1965relative à la protection de la faune et de la commercialisation des semences et plants

6.2 Annexe B: Plan de formation

Objectif 1 : Renforcement des capacités des institutions impliquées dans la gestion des forêts et des ressources en eau sur l'approche GIRE dans la gestion des bassins versants internationaux.

Objectif spécifique	Résultats attendus	Acteurs (Responsabilité)	Cibles	Indicateur de suivi évaluation	Durée et lieu	Nombre de participants	Identification des institutions de formation	Gestion du processus de sélection des candidats	Coût de la formation
A1 : Formation en conventions internationales et textes nationaux	Les conventions et textes internationaux sur les eaux sont maîtrisés	Coordonnateur National du Projet	les cadres des institutions Les collectivités locales décentralisées	Le nombre de cadre ayant effectivement bénéficié de la formation Les supports de cours disponibles Le rapport de la formation	3jours Abidjan	20	Université de Cocody Abidjan	Coordonnateur National du Projet	5 000\$US
A2 : Formation des cadres des Institutions (Techniques, administratifs et financiers) à la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant	Processus GIRE connu Les outils de gestion intégrée des RE par bassin versant sont maîtrisés	Coordonnateur National du Projet	Parties prenantes dans la gestion des ressources en eau, OCB, ONG, Les collectivités décentralisées.	Le nombre de cadre ayant effectivement bénéficié de la formation Les supports de cours disponibles de la formation Le rapport de la formation	15 jours Bondoukou	30	Partenariat National de l'Eau en Côte d'Ivoire (PNECI)	Direction des Ressources en Eau (DRE)	20 ² 000\$US

OBJECTIF 2 : Renforcer les capacités techniques de l'ABV et des Etats membres en matière de capitalisation et de gestion des données, échange d'information et de connaissances

Objectif spécifique	Résultats attendus	Acteurs	Cibles	Indicateur de suivi évaluation	Durée et lieu	Nombre de participants	Identification des institutions de formation	Gestion du processus de sélection des candidats	Coût de la formation
A3 : Formation sur le développement des modèles hydrologiques et hydrodynamiques des bassins versants couplés au SIG	La capacité des cadres des services hydrologiques est renforcée dans le développement des modèles hydrologiques Modèle de simulation hydrologique développé	Coordonnateur National du Projet Coordonnateur National du Projet (UGP)	Les cadres des services nationaux hydrologiques Les cadres des institutions de gestion de RE Les cadres du MINAGRI	Le nombre de cadre ayant effectivement bénéficié de la formation Les supports de cours disponibles Le rapport de la formation	10 jours Accra	20	IRD	Coordonnateur Régional du projet (UGP) Coordonnateur National du Projet	20 000 \$US
A4:Formation sur la mesure de la qualité des eaux brutes	Agents formés à la mesure de la qualité des eaux brutes	Coordonnateur National du Projet	Les cadres des services nationaux hydrologiques Les cadres des institutions de gestion des ressources en eau	Le nombre de cadre ayant effectivement bénéficié de la formation Les supports de cours disponibles Le rapport de la formation	3jours Abidjan	20	Université de Cocody Abidjan	Direction des Ressources en Eau (DRE)	5 000\$US

Objectif 3 : Renforcer la capacité des institutions dans la restauration et la protection des écosystèmes forestières riveraines de la Volta Noire

Objectif spécifique	Résultats attendus	Acteurs	Cibles	Indicateur de suivi-évaluation	Durée et lieu de la formation	Nombre de participants	Identification des institutions de formation	Gestion du processus de sélection des candidats	Coût de la formation
A5 : Formation sur la préservation de la biodiversité	La biodiversité dans le bassin de la Volta est préservée	Coordonnateur National du Projet	Cadres des institutions et des collectivités locales décentralisées ONG locales ACB/OCB	Le nombre de cadre ayant effectivement bénéficié de la formation Les supports de cours disponibles Le rapport de la formation	5 Jours Bondoukou	30	Université de Cocody		10000 \$US
A6 : Formation sur la lutte contre les feux de brousse	Les acteurs sont mieux armés pour lutter contre les feux de brousse Les superficies brûlées par les feux de brousse dans les zones sélectionnées sont réduites	Coordonnateur National du Projet	Cadres des institutions et des collectivités locales décentralisées ONG locales ACB/OCB	Le nombre de cadre ayant effectivement bénéficié de la formation Les supports de cours disponibles Le rapport de la formation	5 Jours Bondoukou	30	2iE AGRYMET Université de Cocody Abidjan	Coordonnateur National du Projet	10 000 \$US
A7 : Formation à la lutte contre la dégradation des terres	Les acteurs sont mieux armés pour lutter contre la dégradation des terres	Coordonnateur National du Projet	Cadres des institutions et des collectivités locales décentralisées ONG locales ACB/OCB	Le nombre de cadre ayant effectivement bénéficié de la formation Les supports de cours disponibles Le rapport de la formation	5 Jours Bondoukou	30	2iE AGRYMET Université de Cocody Abidjan	Coordonnateur National du Projet	10 000 \$US

Objectif 4: Renforcer les capacités des institutions impliquées pour une meilleure conduite des activités du projet FEM/Volta

Objectif spécifique	Résultats attendus	Acteurs	Cibles	Indicateur de suivi-évaluation	Durée et lieu de la formation	Nombre de participants	Identification des institutions de formation	Gestion du processus de sélection des candidats	Coût de la formation
A8 : Formation sur la conduite des processus ADT/PAS	La conduite des processus ADT et le PAS est maîtrisée	Coordonnateur National du Projet Coordonnateur Régional du projet (UGP)	Les Points Focaux Nationaux FEM Les Coordonnateurs Nationaux des Projets FEM Les Coordonnateurs Régionaux des projets FEM Cadres des institutions	cadre ayant effectivement bénéficié de la formation Les supports de cours disponibles et effectivement mis à la disposition des bénéficiaires de la formation Le rapport de la formation	3 jours Accra	40	PNUE/FEM	Coordonnateur Régional du projet (UGP) Coordonnateur National du Projet	20 000\$US

6.3 Annexe C : Calendrier de mise en œuvre du plan de formation

Activités	AN 1				AN 2				AN 3			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	OBJECTIF 1 DE FORMATION : Renforcer les capacités des institutions impliquées dans la gestion des forêts et des ressources en eau sur l'approche dans la gestion des bassins versants internationaux;											
A 1			R	E								
A 2			R	E								
	OBJECTIF 2 DE FORMATION : Renforcer les capacités techniques de l'ABV et des Etats membres en matière de capitalisation et de gestion des données, échange d'information et de connaissances											
A 3				R/E								
A 4				R	E							
	OBJECTIF 3 DE FORMATION : Renforcer la capacité des institutions dans la restauration et la protection des écosystèmes forestières riveraines de la Volta Noire											
A 5				R/E								
A 6				R/E								
A 7				R/E								
	OBJECTIF 4 DE FORMATION : Renforcer les capacités des institutions impliquées pour une meilleure conduite des activités du projet FEM/Volta											
A 8		R	E									

R : Rapport de suivi ; E : Evaluation de l'activité

6.4 Annexe D: Projet de plan de collaboration des Institutions nationales/Projet

Tableau 17- Plan de collaboration des Institutions nationales/Projet

Activités du FEM et Activités intégrées	Niveau de mise en œuvre	Acteurs	Impacts positifs pour les activités du projet	Impacts positifs pour l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV)	Risques liés à une collaboration insuffisante	Risques liés à une collaboration excessive	Critères de suivi-évaluation
Appropriation de l'ADT, du PAS et des documents connexes	Régional National	SIDA/UICN et CEDEAO/UCRE UCP Coordonnateurs Nationaux du projet	Cette activité est menée à son terme	Renforcement de capacité de l'ABV dans la conduite des processus ADT/PAS. Meilleure conduite du projet	Manque de synergie entre les différentes initiatives qui finissent par se neutraliser	Pas d'appropriation des activités par l'UCP.	Protocole d'accord signé Rapport La conduite des processus ADT et le PAS est maîtrisée
Montage de la base de données du projet	Régional	SIDA/UICN UCP CEDEAO/UCRE OMM(Volta-Hycos) Coordonnateurs Nationaux du projet	Cette activité est menée à son terme	Base de données réalisée	Manque de synergie entre les différentes initiatives qui finissent par se neutraliser	Pas d'appropriation des activités par l'UCP	Protocole d'accord signé Rapport Base de données réalisée et fonctionnelle
Développement et application de modèles hydrologiques et hydrodynamiques	Régional National Local	OMM (Volta-Hycos), SIDA/UICN Services Nationaux d'Hydrologie	Activités réalisées par ceux qui ont l'expertise. Action complémentaire	Meilleure gestion des données hydroclimatiques	Manque de synergie entre les différentes initiatives qui finissent par se neutraliser	Pas d'appropriation des activités par l'UCP	Protocole d'accord signé Rapport Modèle hydrologique disponible
	Régional	CGIAR Challenge	Action	Ces études	Les études	Etudes thématiques	Protocole

Etudes thématiques	National Local	Program on Water and Food. Volta basin Coordination OMM (Volta-Hycos), SIDA/UICN	complémentaire aux autres activités	contribuent à développer le bassin de la Volta	thématiques n'apportent rien au projet et elles ne contribuent pas à une gestion durable des ressources du bassin comme cela peut être le cas du Projet hydroélectrique de Bui	intégrées à l'ensemble des autres activités	d'accord signé Rapport des activités Rapport de réalisation des études thématiques convergentes
Renforcement des capacités (formation)	Régional National Local	OMM (Volta-Hycos), SIDA/UICN UE./CEDEAO/UCRE CGIAR Challenge Program on Water and Food.	Les activités du projet sont bien menées par les différents acteurs	Les Etats et l'ABV dispose de cadres compétents	Les différentes formations n'ont aucun rapport avec les objectifs généraux du projet	Contenu des formations pertinentes à la bonne conduite des activités du projet	Protocole d'accord signé Rapport de formation disponible
Mise en œuvre de projets de démonstration	Régional Nationale Local	OMM (Volta-Hycos),	faciliter la collecte des données hydrologique et assurer la formation des partenaires nationaux à l'utilisation des équipements et la gestion des données.	Ces projets contribuent à développer le bassin de la Volta	Les différents projets de démonstration n'ont aucun rapport avec les objectifs généraux du projet FEM	Projets intégrés dans l'ensemble des activités du projet FEM afin que ceux-ci rentrent dans l'objectif global du projet FEM	Protocole d'accord signé Rapport d'activités
Participation des parties prenantes	Régional National	SIDA/UICN CEDEAO/UCRE UCP Coordonateurs Nationaux du projet	Projet est connu est les activités sont bien menées	L'ABV peut s'appuyer sur des communautés relais	Echec du projet	Succès du projet et son appropriation par la population	Rapport d'activité Nombre des parties prenantes participants au projet est

							accru
Diagnostic du Bassin de la Volta (Ressources en Eau, Production alimentaire, Pauvreté ,Institutions)	Régional	UCP-FEM Volta CGIAR Challenge Program on Water and Food IRD	Connaissance de toutes les activités du projet	Mise en place d'une bonne politique de gestion durable des ressources et de réduction de la pauvreté	Mauvaise connaissance des problèmes du bassin	Bonne connaissance du bassin	Protocole d'accord signé Rapport sur l'analyse diagnostique est disponible
Développer un Système d'Aide à décision pour l'allocation de l'eau dans le bassin	Régional	CGIAR Challenge Program on Water and Food IRD UCP Coordonateurs Nationaux du projet	Contribution à la gestion rationnelle des ressources en eau	Outil de gestion des ressources en eau est disponible	Le risque que l'outil développé ne prenne pas en compte tous les aspects de la problématique de la gestion de l'eau	L'outil développé est adéquat pour le bassin	Protocole d'accord signé Un Système d'Aide à décision pour l'allocation de l'eau dans le bassin est disponible et fonctionnel
Réalisation d'un barrage de production d'énergie hydroélectrique de 400 MW à BUI	Nationale Local	Bui Power Authority (BPA) Direction des RE de la Côte d'Ivoire UCP ABV	Pas d'impact positif pour le projet à cause des incidences environnementales (Inondation, Perte de biodiversité)	Augmentation de la capacité de production en énergie Mobilisation des ressources en eau de surface	Le risque que le projet produise un impact négatif sur l'environnement	Intégrer ce projet dans l'ensemble des activités du projet FEM afin que celui-ci rentre dans l'objectif global du projet FEM	Protocole d'accord signé Un cadre de concertation existe Rapport de séances de travail disponible
Augmenter la gestion durable des parcs et réserves nationaux en Côte d'Ivoire en renversant les	Nationale Local	OIPR (MINEF) Fondation Nationale des Parcs et Réserves	Préservation de la biodiversité	Développement des activités complémentaires	Activités divergentes	Activités convergentes	Protocole d'accord signé

tendances de la perte de biodiversité, en augmentant la superficie des écosystèmes principaux sous protection et en renforçant la capacité pour la gestion de ressources		Fondation des Parcs et Réserves en CI ENP-FEM Volta Côte d'Ivoire					Gestion durable des écosystèmes Rapport de formation disponible
Réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement de la décharge des PCBs à travers la démonstration d'une approche régionale à l'introduction ambiante de la gestion saine rentable et socialement acceptable (ESM) des PCBs, l'équipement et les déchets tenus par les utilités électriques dans les pays participants	Régional National Local	Coordonnateur Régionale du projet Points Focaux Nationaux POPs Coordonnateurs Nationaux du projet	Gestion durable des déchets liquides et préservation des eaux contre la pollution aux PCBs	Développement des activités complémentaires	Activités divergentes	Activités convergentes	Protocole d'accord signé Rapport d'activités disponible Protection des eaux par la réduction de la pollution par les PCBs
Evaluer les capacités nationales à gérer l'environnement mondial et à renforcer les capacités individuelles, institutionnelles et systémiques	National	MINIEF MIE MINAGRI Coordonnateur National du projet	Les besoins en formation pour la préservation de la biodiversité, les terres et les eaux sont identifiés	L'ABV dispose de cadres compétents	Risque de refaire une activité qui a été déjà réalisée	Mise en œuvre des recommandations de ce projet	Protocole d'accord signé Rapport de formation disponible
Améliorer les conditions de vie des ménages les plus vulnérables de la région du Zanzan (Bouna, Bondoukou, Tanda), tant par l'augmentation des revenus que par l'amélioration de la santé et	Local	Projet de Développement Rural dans la Région du Zanzan (PDR-Z) Coordonnateur National du projet	Gestion durable des terres	Développement des activités complémentaires	Activités divergentes	Activités convergentes	Protocole d'accord signé Réduction de la pauvreté



Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area

du statut nutritionnel des ménages							
Réalisation de 500 forages HV et 10 forages de HVA dans le Zanzan	Local	Coordonnateur National du projet Direction de l'Hydraulique Humaine (DHH)	Allocation en eau potable	Réduction du déficit de l'offre en RE	Activités divergentes	Activités convergentes	Meilleure allocation en eau potable
Eradiquer le ver de Guinée et contrôler les maladies liées à l'eau et à l'insalubrité du milieu en Côte d'Ivoire	National Local	Programme National d'Eradication du Ver de Guinée/Eau et Assainissement Coordonnateur National du projet	Eradication des maladies hydriques	Eradication du Ver de Guinée	Activités divergentes	Activités convergentes	Protocole d'accord signé Plus de ver de Guinée dans la région

6.5 Annexe E: Liste des personnes rencontrées

Tableau 18-Liste des personnes rencontrées

N°	Noms & Prénoms	Structure	Fonction (s)	Tél.	E. mail
1	François K. YAO	PNUD	Assistant programme technique	(225)07 12 67 94 (225) 20 21 60 63	ykfrancois.hahoo.fr
2	BROU Yao Bernard	Direction de la Qualité de l'Environnement	20 BP 650 Abdjan 20 – 20 21 97 09	BROU Yao Bernard	
3	Eugène M. KOULIBALY	OCHA	Assistant Spécial du Chef du Bureau – Côte d'Ivoire	(225) 07 07 24 75 (225) 22 40 51 75	eugenemoustapha@un.org
4	COULIBALY Tozo N'golo	PNR		20 22 80 00 01 80 12 27	
5	KOUMAN Gabriel	CNRA	CT du DG		
6	GOULA Bi Albert	UAA	Directeur du Laboratoire de Geosciences	(07 52 61 63	
7	Jean KOU	UAA	Doctorant	(225) 05 83 75 99	coulibalynaga@yahoo.fr
8	KAMBIRE Charles	Mairie de Doropo	Maire de Doropo	(225) 08 13 63 36	
9	Dr NGUESSAN BI TOZAN	Point focal ABV	Coordinateur Projet FEM	(225) 07 43 70 60 (225) 05 87 16 26	
10		BNETD			
11	Lt Colonel Venance K. TIEHA	OIPR	Directeur Technique	(225) 22 40 61 10 (225) 22 40 61 12	venancetiehia@yahoo.fr
12	ZADI Dakouri Raphael	MINEF	Coordinateur de la Convention sur les Polluants Organiques Persistants (POPs)	(225) 05 18 85 35	
13	AGNERO Amari Raphael	ANADER	Coordinateur Appui à la Planification Participative Locale	(225) 07 83 87 84	
14	LAGOS Ignace	ANADER	Coordinateur Post Crise (Ex DR Nord)	(225) 01 05 03 22	

15	KOFFI Yao Bernard	MINEF	Point Focal Convention Lutte contre la Désertification	(225) 05 65 87 05	
16	DEGNI Kouadio B.	Programme National d'Eradication du Ver de Guinée/Eau et Assainissement	Chef de Service Communication et mobilisation sociale	20 37 52 97 06 23 59 57	
17	ASSIE KONAN BA R.	CONSEIL GENERAL DE BOUNA	Directeur des activités socioculturelles et de la promotion humaine	22 43 02 43 07 79 55 90	assierobert@yahoo.fr
18	DOGBO MELI L	MINAGRI DECOP	S/D du Contrôle des Projets	20 21 08 33 07 08 12 42	dogbome@yahoo.fr
19	KOUAKOU Konan E	DPH/MPARH	S/D de l'aquaculture		
20	TOGbe Olivier	DPH/MPARH	Chef de Service Promotion des produits Aquacoles	45 16 59 92	
21		Conseil Général de Bouna	Secrétaire Général du Conseil Général de Bouna		
22	KOUAKOU KRA	Assemblée Nationale	Député de Nassian	23 52 89 22 05 76 91 58 07 82 19 50	Kra.kouakou@yahoo.fr
23	Dr BAMBA Siaka B	CRO	Directeur du CRO		
24	Dr. AKA Marcel	CRO	S/D		
25	Dr. Yao Blaise	Chaire UNESCO			
26	Pr BIEMI Jean	UCA/UFR-STRM	Doyen de l'UFR-STRM		
28	N'GOLO Fanny	MINEF	Directeur de la Fondation National des Parcs et Réserves	(225) 07 33 31 87	
29	KRAIDY Jacques	DRE/MINEF	S.D		
30	KOUAKOU Bouho Jérôme	DRE/MINEF	Point FO/BV	01078568 07909329	
31	Pr OCHOU Delphin	DGE/MINEF	DG de l'Environne		

			ment		
32	IDO Adama	DHH/MIE	Sous-Directeur HVA	225 20 22 24 88 05 95 60 30	ADAMIDO_COLEMAN@YAHOO.FR
33	Mme Bahiré épse Koné saramatou	DHH/MIE	Sous-Direction de l'Hydrologie	(225) 20 22 15 10	SBAHIRE@HOTMAIL.COM
34	Mme KONE Bakayoko	PFO/FEM Pour la Côte d'Ivoire	Point Focal FEM Côte d'Ivoire	20 20 98 30	
35	PEDIA Patrick	MINEF	Secrétaire Permanent de la Commission Nationale de Développement Durable		
36	Benjamin Doua	MAP International		05 72 51 16	
37	Sékongo K. Adama	Animation Rurale Korhogo (ARK)		05 82 72 61 35 91 76 04	
38	Koné Fanta	Mouvance pour la Reconciliation et la Bienveillance (MOREB)		06 80 64 94 08 45 33 84	
39	Sylla Boubacar/Sina Ouattara	Action pour la Formation, l'Education et la Santé (ACT-FORES)		07 66 44 99 05 07 67 73	
40	Cissé Moustapha	Rassemblement des Jeunes du Département de Bouna (RJDB)		05 21 74 48	
41	Hien Bébé Alexandre	Réseau des Forums du Département de Bouna (REFODEB)		07 78 18 11	
42	Ouattara Logossina	Union Communale des Jeunes de Bouna (UCJB)		07 73 29 82	
43	Hien Kodio	Sauvons le Parc National de la Comoé (SPNC)		05 24 36 19 07 21 36 29	
44	Camara Soualiho	Vision Santé Plus		05 71 26 61 05 27 22 34	
45	Kouassi Aimé	Save The Children Suède		35 91 62 64 08 08 58 68	
46	Dagnogo Ouayara	Notre Grenier		35 91 67 83 05 08 45 88	
47	Yangbo Christophe	Soleil levant		35 91 57 53 08 45 00 32	

48	Abinda Marie Céline Noélie	Association les Soeurs Unies		07 57 67 48	
49	Kossonou Richard	Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO)		07 86 46 16 04 05 88 80	
50	Kamara Amina	Union Générale des Femmes de Bondoukou(UGEFEB)		08 44 00 67 01 69 28 69	
51	Kouamé Kouadio Claude	Mutuelle pour le Développement du Zanzan (MUDEZA)		35 91 68 71 08 11 94 68	

6.6 Annexe F: Modèle de fiche d'enquête et d'entretiens avec les institutions

Tableau 19- Fiche d'enquête et d'entretiens avec les institutions

1 Connaissance de l'institution	
Dénomination	Direction des Aménagements Ruraux et de la Modernisation des Exploitations- Ministère de l'Agriculture (DARME)
Références légales (collecte des textes constitutifs)	Décret N°2006- 71 du 26 avril 2006 portant organisation du Ministère de l'Agriculture
Nature (structure centrale, collectivité locale, entreprise, ONG, association)	Structure centrale
Ancrage institutionnel (rattachement administratif)	Direction Centrale du Ministère de l'Agriculture , MINAGRI
Mandat	Mettre en œuvre la politique agricole nationale en matière d'aménagement de l'espace rural et de modernisation des exploitations agricoles dans une perspective de développement durable
Domaine(s) d'activité	Aménagement, équipement et gestion de l'espace rural Mise en valeur rationnelle et durable des ressources naturelles (terre et eau) Gestion de l'eau agricole retenue par les ouvrages hydrauliques connexes.
Les objectifs poursuivis	Offrir un environnement favorable à l'activité agricole ; Développer l'agriculture irriguée et améliorer la productivité de l'agriculture pluviale ; Mettre en place des aménagements en harmonie avec la politique nationale d'aménagement du territoire ; Améliorer le taux d'exploitation des aménagements hydro-agricoles réalisés par l'Etat
Les résultats atteints/attendus	Les aménagements hydro-agricoles réalisés sont totalement exploités; Les aménagements hydro-agricoles réalisés et abandonnés sont réhabilités et opérationnels ; Les pratiques culturales de défense et de restauration des sols sont vulgarisées et adoptées par les paysans La gestion de l'eau sur les périmètres hydro-agricoles est améliorée
Groupes cibles	Paysans individuels ou organisés en coopératives
Partenaires stratégiques (Partenaires techniques et financiers)	Technique : ANADER Financier : Etat de CI/ MEF
Stratégies d'approche de l'institution (participatif, exécution, faire faire...)	Par ordre de prédominance compte tenu de contexte de désengagement de l'Etat: le faire faire, participatif et de moins en moins d'exécution
Ampleur de l'intervention dans le Bassin (principales activités, durée d'intervention, niveau des investissements)	<u>Projet PAM Bas fonds</u> Type d'aménagement effectué dans le bassin sont des PFE ou des Seuil (sans barrage). Il existe 06 de taille inférieur à 50 ha pour la riziculture. Il s'agit de 91 ha en culture irriguée avec seuil ou PFE <u>Le projet de développement Rural de la région du Nord Est</u> : 7 ans à hauteur de 10 500 millions de FCFA Activités : <ul style="list-style-type: none"> - intensification de l'agriculture : * promotion de la production rizicole 1 560 ha de bas fonds aménagés ; * intégration élevage-agriculture 1 680 ovins, 300 bovins et 1000 coqs ; * amélioration de production de cultures vivrières ; * introduction de 5900 ha de coton dans le système de rotation - renforcement des infrastructures rurales : * amélioration de réseau de communication (121 km de pistes rurales, réhabilitation de 413 km) ; * amélioration de l'hydraulique villageoise (construction de 60 points d'eau) <u>Projet de développement rural de la région du ZANZAN</u> : 6 ans à hauteur de 8 .346 millions de FCA ; Activités : construction de micro-barrages ; Puits maraichers
Année de démarrage des activités de	Projet de Développement Rural de la région du Nord Est : 1992

l'institution	Projet de Développement Rural de la Région du ZANZAN : 1999 Projet PBF/PAM : 2000
Année d'achèvement des activités de l'institution	Projet de Développement Rural de la région du Nord Est : 1998 Projet PBF/PAM : 2004 Projet de Développement Rural de la Région du ZANZAN : 2005
Pertinence de l'intervention dans le bassin : Analyse SWOT de son intervention	- Réduction de disparités de développement existant entre les autres régions et celle du Nord-Est déshéritée - Améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées. - Amélioration des conditions de vie des ménages les plus vulnérables de la région ZANZAN
2 connaissance du bassin (généralités)	
Importance et enjeux (stratégiques, économiques, sociaux, environnementaux du Bassin pour les Etats)	Promotion de la diversification agricole, industrielle et accroissement des exportations ; Amélioration de l'état de santé des populations ; Gestion rationnelle des terres par la promotion de la culture intensive ; Promotion des énergies renouvelables, reboisement et création des aires protégées dans chaque village. Particulièrement pour le département de Bouna qui est drainé uniquement que par des affluents du fleuve Volta.
Potentialités du Bassin (Forces)	Population à majorité jeune (64,03%), main d'oeuvre potentielle ; Vaste superficie, importante disponibilité de terre de qualité relativement bonne
Faiblesses du Bassin (problèmes économiques et sociaux du Bassin, problèmes environnementaux majeurs du Basin)	- déforestation et sahélisation de la zone - effet néfaste de feux de brousse anarchiques ; - exode massif des populations vers les régions forestières et les zones de rentabilité économique et financières plus élevée - diversification insuffisance des cultures et faibles valorisation des prix des produits agricoles ; - fort attachement à certaines croyances traditionnelles qui sont préjudiciables à l'amélioration des indicateurs socio-démographique et sanitaire
Menaces (les risques encourus si rien n'est fait)	Les feux de brousse et leur impact néfaste sur les ressources naturelles (biodiversité, Analyse des institutions nationales et les initiatives en cours/planifiées - Côte d'Ivoire 96
Opportunités (perspective pour la gestion durable du bassin (Etat et Région)	Existence d'organisation sous régionale ou régionale de gestion ; Cadre institutionnel amélioré et propice à une gestion durable des ressources en eau au travers le Code de l'Eau, le document Plan de développement de l'irrigation qui inscrit la GIRE au centre de sa préoccupation
3 Connaissance du Bassin (projet et programme)	
Screening des projets et programmes achevés : acquis, insuffisances et leçons tirées (Analyse SEPO, Analyse MAPP, EPP...)	Projet D R Nord –Est : <u>Acquis</u> : Aménagement de 584 ha de bas-fond Mise en place de 3038.5 ha de coton Réalisation de 19667.25 de cultures vivrières en rotation avec le coton Réalisation de 1055 ha de riz Réalisation de 260 ha de cultures maraîchères Introduction de 775 coqs améliorateurs Introduction de 54 attelages Réhabilitation de 209 km de pistes rurales Construction de 06 ouvrages d'art Réalisation de 71 forages Restructuration de 50 GVC Création de 04 CMEC Mise en place de 110 groupements informels de femmes dans 110 villages Réalisation de 9754 infrastructures socio-sanitaires Réalisation d'une épargne de 8 453 800 FCFA par les groupements féminins Réhabilitation de 36 km de piste (en cours de réalisation)

	<p>Réhabilitation de 25 km de piste (en cours de réalisation)</p> <p><u>Insuffisances</u> : bas-fonds aménagés non exploités pour la plupart à cause de l'indécision des acteurs entre le coton et l'anacarde ; GVC restructurés non fonctionnels; difficultés liées à une instabilité de l'agence de gestion (CIDV, SODEPRA dissoutes, création de l'ANADER, sous traitant, etc. Faible taux d'absorption des fonds mobilisés.</p> <p><u>Leçon tirées</u> : privilégier l'approche participative et réaliser de études socio-économiques suffisantes ; S'assurer de la viabilité des structures impliquées dans la mise en œuvre des projets qui compromet l'atteinte des objectifs fixés ; Alléger les mécanismes de décaissement de fonds</p> <p>Projet ZANZAN :</p> <p><u>Acquis</u></p> <p>Réalisations techniques</p> <p>Composante A : Développement de la production agricole Cette composante est exécutée par l'ANADER.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur l'ensemble des 12 micro-barrages ayant fait l'objet de marchés, le pourcentage de réalisation ne dépasse pas 5%. Seul le micro-barrage de Damé est à un niveau acceptable (environ 70% de réalisation) • Les études techniques des 20 sites ont été réalisés <p>Composante B : Systèmes Décentralisés des Finances rurales et de Crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> • FIDEXESPRT a mis en place un programme de renforcement des capacités des CMEC et du réseau. • Les ouvertures de nouvelles CMEC se sont poursuivies faisant passer leur nombre de 13 à 19 CMEC, soit 46% d'accroissement. <p>Composante C : Amélioration des pistes rurales</p> <ul style="list-style-type: none"> • 526 km de reprofilage léger ont été réalisés. • Sur 20 CVR identifiés, 5 ont été effectivement constitués. <p>Composante D : Eau, Hygiène et Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ La sous composante hydraulique villageoise a été exécutée par la Direction Régionale de l'Hydraulique humaine (DHH) ; • 75 forages sur 70 prévus ont été réalisés ; • 200 forages existants seront réhabilités au lieu de 90 prévus ; • 26 comités de gestion ont été constitués. ❖ La sous composante hygiène et santé a été exécutée par l'UNICEF. • 129 agents de santé communautaire (ASC) ont été formés et recyclés pour assister 64 communautés ; • une fréquence a été obtenue pour la radio rurale qui n'est à ce jour pas fonctionnelle. ❖ La sous composante animation féminine a été exécutée par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE). • 15 animatrices rurales (AR) ont été réparties sur l'ensemble de la zone ; • 194 villages ont bénéficié de l'Appui des AR. <p><u>Difficultés rencontrées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de financement non bouclé, 2 145 000 000 FCFA à rechercher ; - Faible taux de décaissement dû aux procédures administratives et financières - Lenteur dans le traitement des dossiers tant au niveau du bailleur que de la partie ivoirienne ;
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Centralisation des dépenses de l'Etat qui ne s'accommodent pas au fonctionnement des projets ; - La contre performance des entreprises pour l'exécution des travaux de micro-barrages ; - Non accessibilité du projet dans la zone de Bouna occupée par les forces nouvelles. <p>Faible taux (44%) de décaissement des fonds alloués dû aux procédures administratives et financières.</p>																																													
Screening des projets et programmes en cours : défis, Etat de mise en œuvre, résultats attendus (Analyse SEPO et PIPO)	Projet ZANZAN poursuit ces activités depuis peu																																													
Screening des projets et programmes envisagés : Enjeux et stratégies (diagramme des stratégies)	<p>14 sites d'aménagements à développer sur 7500 ha dont 6 sites sans barrage (4200) ; 6 avec PFE (2000) et 2 avec seuil (1300 ha)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Ouvrage de prise</th> <th>Superficie (ha)</th> <th>Type d'aménagement pour l'irrigation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PFE</td> <td>100</td> <td>Bas fonds, par gravité</td> </tr> <tr> <td>Barrage réservoir Sérapo</td> <td>200</td> <td>Bas fonds et plaine par gravité</td> </tr> <tr> <td>PFE</td> <td>100</td> <td>Bas fonds, par gravité</td> </tr> <tr> <td>Barrage sur Kerbo et Seuil sur Volta noire (à la frontière)</td> <td>2000</td> <td>Plaine, pompage et gravité</td> </tr> <tr> <td>Seuil sur Volta noire à la frontière</td> <td>1000</td> <td>Plaine, pompage et gravité</td> </tr> <tr> <td>PFE</td> <td>200</td> <td>Bas fonds, par gravité</td> </tr> <tr> <td>PFE</td> <td>200</td> <td>Bas fonds, par gravité</td> </tr> <tr> <td>PFE</td> <td>200</td> <td>Bas fonds, par gravité</td> </tr> <tr> <td>PFE</td> <td>500</td> <td>Plaine et Bas fonds, par gravité</td> </tr> <tr> <td>seuil</td> <td>1000</td> <td>Bas fonds, plaine et plateau, par gravité, pompage et aspersion</td> </tr> <tr> <td>Barrage régulateur et reservoir Kohodio</td> <td>500</td> <td>Plaine et Bas fonds, par gravité</td> </tr> <tr> <td>Barrage réservoir et Régulateur Guimabé</td> <td>300</td> <td>Bas fonds, par gravité</td> </tr> <tr> <td>Barrage et PFE</td> <td>700</td> <td>Pompage (500 ha , plaine) et gravité (200 ha, bas fonds)</td> </tr> <tr> <td>Barrage régulateur et réservoir Témolissié</td> <td>500</td> <td>Bas fonds, par gravité, réhabiliter et compléter l'existant</td> </tr> </tbody> </table>	Ouvrage de prise	Superficie (ha)	Type d'aménagement pour l'irrigation	PFE	100	Bas fonds, par gravité	Barrage réservoir Sérapo	200	Bas fonds et plaine par gravité	PFE	100	Bas fonds, par gravité	Barrage sur Kerbo et Seuil sur Volta noire (à la frontière)	2000	Plaine, pompage et gravité	Seuil sur Volta noire à la frontière	1000	Plaine, pompage et gravité	PFE	200	Bas fonds, par gravité	PFE	200	Bas fonds, par gravité	PFE	200	Bas fonds, par gravité	PFE	500	Plaine et Bas fonds, par gravité	seuil	1000	Bas fonds, plaine et plateau, par gravité, pompage et aspersion	Barrage régulateur et reservoir Kohodio	500	Plaine et Bas fonds, par gravité	Barrage réservoir et Régulateur Guimabé	300	Bas fonds, par gravité	Barrage et PFE	700	Pompage (500 ha , plaine) et gravité (200 ha, bas fonds)	Barrage régulateur et réservoir Témolissié	500	Bas fonds, par gravité, réhabiliter et compléter l'existant
Ouvrage de prise	Superficie (ha)	Type d'aménagement pour l'irrigation																																												
PFE	100	Bas fonds, par gravité																																												
Barrage réservoir Sérapo	200	Bas fonds et plaine par gravité																																												
PFE	100	Bas fonds, par gravité																																												
Barrage sur Kerbo et Seuil sur Volta noire (à la frontière)	2000	Plaine, pompage et gravité																																												
Seuil sur Volta noire à la frontière	1000	Plaine, pompage et gravité																																												
PFE	200	Bas fonds, par gravité																																												
PFE	200	Bas fonds, par gravité																																												
PFE	200	Bas fonds, par gravité																																												
PFE	500	Plaine et Bas fonds, par gravité																																												
seuil	1000	Bas fonds, plaine et plateau, par gravité, pompage et aspersion																																												
Barrage régulateur et reservoir Kohodio	500	Plaine et Bas fonds, par gravité																																												
Barrage réservoir et Régulateur Guimabé	300	Bas fonds, par gravité																																												
Barrage et PFE	700	Pompage (500 ha , plaine) et gravité (200 ha, bas fonds)																																												
Barrage régulateur et réservoir Témolissié	500	Bas fonds, par gravité, réhabiliter et compléter l'existant																																												
Caractérisation du niveau d'investissement dans le bassin (niveau d'investissement financier dans le bassin) : contribution locale et apport extérieur	La mise en œuvre de ces projets identifiés sera modulée en fonction de la capacité de financement de l'Etat, des collectivités territoriales ou locales et de la participation du secteur privé																																													
4 Connaissance du projet FEM																																														
Connaissance du projet FEM/Volta Phase 1																																														
Contexte d'intervention du projet FEM/Volta Phase 1	Non connu																																													
Connaissance des objectifs et des activités	Idem																																													
démarches	Non connue																																													
Participation à l'identification et à l'élaboration	Non																																													
Connaissance des résultats	Non																																													

Acquis et insuffisances	Non connus
Leçons tirées	Non connues
Replicabilité	Néant
Connaissance du projet FEM/Volta 2	
Contexte d'intervention du projet FEM/Volta	RAS
Connaissance des objectifs et des activités	Non auparavant (les présents TdR nous informent un temps soi peu)
Connaissance des activités de démarrage	Non
démarches	non connues
Participation à l'identification et à l'élaboration	Non
Connaissance des objectifs et des activités	Non
Connaissance des activités de démarrage	Non
5 Perception du projet FEM/Volta	
Connaissance de la nature participative du Projet	
Connaissance de la nature participative du projet	RAS
Convergences ou divergences des objectifs de l'institution et du projet	Ne peut se prononcer
Convergences ou divergences des priorités de l'institution et du projet	RAS
Grands enjeux et perspective en matière de gestion durable du bassin	Le Plan de développement de l'irrigation élaboré s'appuie sur l'approche de gestion durable des bassins versants
6. Rapports de l'institution et du Projet	RAS
Attentes de l'institution vis-à-vis du projet	
En matière de collaboration (domaine, activités, modalités, rôle et responsabilités des deux partenaires)	Domaine : planification et gestion durable des ressources environnementale du bassin ; Activités : réalisation de sites aménagés pour développer l'agriculture irriguée conformément à la planification ; Modalités : maîtrise d'œuvre
En matière de formation sur une meilleure gestion des bassins versants (domaine de formation en relation avec les activités du projet)	Formation en planification et gestion durable des ressources environnementales; formation en méthode de gestion axée sur le résultat (GAR) ; Formation en suivi-évaluation de projet
Contribution potentielle de l'institution dans les rapports avec le projet	RAS
Atouts de l'institution dans la collaboration	Mobilisation de la population en vue de rendre sa participation effective et soutenir la gestion efficace du projet ; Mobilisation des groupements formels de paysans ou non exerçant sur le terrain à travers les représentations Régionale et départementales. Facilitation des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication en vue de requérir l'adhésion au projet
Faiblesses de l'institution dans la collaboration	Absence de données permettant une connaissance suffisance des ressources naturelles Absence de moyens logistiques (véhicule, équipements informatiques) tant au niveau central que régional te départemental
Actions à entreprendre pour	Equiperment de l'institution en matériels de communication.

mitiguer les faiblesses de l'institution dans la collaboration	Dotation de l'institution en matériel roulant ; Susciter et favoriser la mise en place au sein de la Direction régionale d'une cellule spéciale chargée du suivi et de la mise en œuvre du projet
Expérience de l'institution en matière de formation (offre) en gestion de bassins versants internationaux	Néant d'où la nécessité de l'y former
Contraintes de l'institution dans ses rapports avec le projet	RAS
Contraintes de l'institution dans la collaboration éventuelle	Méconnaissance des acteurs nationaux en charge du projet ainsi que le mécanisme ou l'organisation mise en place pour le piloter ; le mode de collaboration avec l'équipe nationale sur projet indéterminé et imperceptible
Contraintes de l'institution en matière de formation	Absence de plan de formation et de formateur en la matière ; Manque de support didactique et de salle adaptée à cet effet
Besoin de l'institution en rapport avec les activités du projet	Information sur l'historique du projet et son degré de maturité (point des activités réalisées à ce jour); information sur la suite des activités du projet Connaissance des acteurs nationaux du projet
Besoins de formation en matière de gestion de bassins versants internationaux	Pas d'expérience en matière de gestion de bassins versants internationaux. L'institution reste disposée à recevoir toute formation nécessaire à la gestion d'un tel espace communautaire
Autres besoins en relation avec les activités du projet	RAS
Suggestions en matière de collaboration (domaine, activités, modalité, etc.)	
Suggestion en matière en matière de formation	
Facteurs de succès	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne identification et une bonne information et sensibilisation des acteurs qui ont un intérêt réel dans l'espace objet du présent projet; • Dialogue, consultation, concertation et validation des toutes les étapes et définition commune des étapes à venir et les modalités de mise en œuvre. • Organisation adéquate des hommes (cadre cohérent de mise en œuvre) et une affectation efficace des moyens de tout ordre ; • Mise en place d'outil d'évaluation interne • Sécurisation des fonds et des mécanismes et procédures assez flexibles
Risques de collaboration entre l'institution et le projet	
Risques pouvant survenir dans la collaboration	Piétinement du projet dû à un déficit communicationnel et à une non clarification des rôles et responsabilités des uns et des autres dès le départ ; Difficultés de mise en œuvre du projet en cas d'absence ou d'insuffisance de dialogue, consultation et de concertation.
Risques pouvant compromettre les activités de formation	Non atteinte des objectifs visés par la formation si des explications suffisantes n'ont pas permis d'harmoniser les vues et les attentes

6.7 Annexe G : Termes de Références de l'Etude

Consultation: Termes de référence de l'étude portant sur l'analyse des institutions nationales et initiatives en cours/planifiées

Date limite de candidature : 30 Septembre 2008

Langue: Français et Anglais

Date de démarrage: 15 Octobre 2008 Durée du contrat: 3 mois

Contexte

Le Projet FEM-Volta intitulé "Résolution des problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et sa zone côtière en aval" est une initiative régionale qui a été conçue pour faciliter la gestion intégrée, le développement durable et la protection des ressources naturelles du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo). Le projet a été spécialement conçu pour résoudre les problèmes transfrontaliers régionaux prioritaires qui ont été identifiés lors d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire. Il est aussi destiné à développer une approche plus coordonnée de gestion basée sur les principes de la GIRE aux niveaux national et régional et, en tenant compte de la participation de tous les acteurs clés.

L'objectif à long terme du projet FEM-Volta est d'améliorer la capacité des pays à planifier et gérer durablement les ressources environnementales du bassin versant de la Volta.

Ce projet a trois composantes majeures auxquelles sont associées des objectifs spécifiques identifiés lors de la préparation du document initial du projet et actualisés pendant la phase de démarrage comme suit:

- Objectif spécifique n° 1: Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta
- Objectif spécifique n° 2: Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval.
- Objectif spécifique n° 3: Mettre en oeuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta.

Le projet vise à contribuer à l'intégration régionale, promouvoir le dialogue entre les pays riverains du bassin et encourager la participation des populations locales et parties prenantes impliquées dans la gestion et l'exploitation des ressources du bassin versant du fleuve Volta. La mise en oeuvre du projet doit conduire à la formulation d'un Programme d'Action Stratégique (PAS) pour l'ensemble du bassin et contribuer à la gestion durable des ressources du bassin.

Dans le but d'assurer la cohérence stratégique des actions et une mise en oeuvre efficace du projet, il est prévu à travers l'Objectif Spécif 1 de renforcer les capacités des institutions nationales sur la gestion des bassins versants internationaux et, d'identifier, préparer puis mettre un oeuvre un plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées.

Activités

Six experts nationaux sélectionnés par chacun des pays riverains du bassin et un expert régional sélectionné par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) seront recrutés par l'UNOPS comme consultants pour conduire l'analyse détaillée des institutions nationales et régionales (y compris l'identification des besoins et la proposition d'un plan de formation) et préparer le plan de collaboration avec les projets et programmes en cours d'exécution ou planifiés. Pour atteindre les objectifs visés, les consultants mèneront en étroite collaboration avec l'UCP et les coordonnateurs nationaux, les activités ci-après :

1. Analyse détaillée des institutions nationales et régionales

- Identifier dans chacun des six pays riverains du bassin, toutes les institutions nationales et régionales impliquées ou pouvant être impliqués dans la mise en oeuvre du projet FEM-Volta

- Analyser les activités, mandats, ancrages institutionnels, forces et faiblesses des institutions nationales/régionales impliquées ou pouvant être impliqués dans la mise en oeuvre du projet FEM-Volta
- Identifier les préoccupations, perceptions et réactions des institutions nationales et régionales par rapport aux problèmes ciblés par le projet FEM-Volta
- Identifier les priorités des institutions nationales et régionales, leurs principales contraintes

2. Préparation du plan de formation des institutions nationale, y compris :

- Evaluation des capacités des institutions nationales en matière de gestion des bassins versants internationaux
- Identification sur la base des objectifs et domaines couverts par le projet FEM-Volta, des besoins de formation aux niveaux régional, national et local
- Besoins de formation prioritaires en matière de gestion de bassins internationaux requis pour assurer une effective participation des institutions nationales aux activités du projet
- Développement du plan d'opération des actions de formation des institutions nationales sur la gestion des bassins versants internationaux
- Aperçu général des différentes informations et, manuels de formation relatifs à la gestion des bassins versants internationaux qui pourront aider à la préparation des modules de formation

3. Préparation du plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées, y compris :

- Identification et analyse des projets et programmes en cours ou planifiés dans la sous-région, y compris les liens avec le projet FEM-Volta
- Identification des activités du projet FEM-Volta pour lesquelles une collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés dans la sous région est nécessaire
- Activités à intégrer dans le plan de collaboration et tentative de plan de travail sur la base du plan de travail de l'ensemble du projet FEM-Volta et ceux des projets identifiés
- Stratégie de mise en oeuvre du plan de collaboration, y compris les rôles et responsabilités
- Plan de monitoring et de contrôle de la mise en oeuvre du plan de collaboration
- Probables valeurs ajoutées de la mise en oeuvre du plan de collaboration pour les activités du projet et l'Autorité du Bassin de la Volta en général
- Risques liés à une insuffisante ou excessive collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés dans la sous région

Le consultant régional sera responsable de la coordination de la mission de consultation. Il devra s'assurer de la qualité des rapports nationaux, faire la synthèse des rapports nationaux et produire le plan régional de collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés sur la base des activités décrites dans les présents TDR.

Les consultants nationaux seront responsables des études nationales et de la production sur la base des activités décrites dans les présents TDR de : i-) rapport sur l'analyse des institutions nationales/régionales et, celle des initiatives en cours ou planifiées et, ii-) le plan de formation des institutions nationales.

Principaux résultats attendus de l'étude

- Analyse des institutions nationales et régionales finalisée et approuvée par l'UCP et les Points Focaux Nationaux
- Les besoins en renforcement de capacités des institutions nationales sont identifiés et le plan d'opération des actions de formation développé et approuvé
- Le plan de collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés est développé et approuvé

Considérations clés:

Les consultants devront proposer une méthodologie détaillée, suffisamment claire et permettant

d'atteindre les objectifs de l'étude et d'obtenir les résultats attendus. A cette fin, les informations ci-dessous sont fournies pour une orientation efficiente de l'étude.

Les consultants devront tenir compte des études et activités en cours d'exécution et ce, afin de tenir compte des synergies et complémentarités requises pour la préparation et la mise en oeuvre du plan de collaboration et des plans de renforcement des capacités.

Les consultants devront maintenir un contact régulier avec les institutions nationales et régionales, les coordonnateurs nationaux du projet et certains acteurs ou groupes d'acteurs. Le fait d'impliquer les consultants nationaux s'avère nécessaire non seulement pour la prise en compte des spécificités nationales, mais aussi pour le développement de liens et l'appropriation des plans de collaboration et de formation par les acteurs nationaux durant sa mise en oeuvre. Tous les documents disponibles à l'UCP seront mis à la disposition des consultants. L'UCP mettra également à la disposition des consultants une liste des institutions impliquées ou pouvant être impliqués dans la gestion du bassin de la Volta.

Expériences requises et qualifications des consultants

L'étude sera conduite par un consultant régional et un expert de chaque pays riverain du bassin ayant plus de 10 ans d'expérience dans les domaines de compétences requis pour l'étude. Les consultants doivent avoir également mené des activités de nature et complexité similaires, spécialement dans le cadre d'autres projets financés par le FEM.

Les consultants devront avoir les qualifications et expériences suivantes :

- Consultant régional : diplôme supérieur en gestion des terres, ressources en eau et ressources environnementales, communication, sciences sociales ou politiques, expérience en matière de développements institutionnels, renforcement de capacités, développement et mise en oeuvre de plans de collaboration
- Consultant nationaux: diplôme supérieur en environnement, expérience en matière de GIRE, développements institutionnels et renforcement de capacités

Par ailleurs, les qualifications suivantes constituent un atout :

- Expériences antérieures en développement de programmes et plans de collaboration
- Expérience de mise en oeuvre de projets de gestion des ressources naturelles
- Connaissance ou expérience de travail sur les questions de gouvernance, plaidoyer et suivi participatif
- Familier avec les objectifs et procédures du FEM
- Expérience de travail et de production de documents en Français et en Anglais

Durée de la mission, rapports à produire et calendrier

Les consultants auront à produire les rapports présentés dans le tableau ci-dessous. Il est prévu un total de 12 jours pour le consultant régional et 15 jours pour chaque consultant national. L'étude devra s'achever avant fin Décembre 2008 et ce, selon le calendrier ci-après :

Tâche	Date butoir	Responsable
Signature du contrat	15 Octobre 2008	UNOPS, Consultants
Rapport préliminaire décrivant le plan de travail et la méthodologie	30 Octobre 2008	Consultants, UCP
1er draft des rapports de consultants soumis à l'UCP/UNOPS	15 Novembre 2008	Consultants
Evaluation des rapports de consultation	30 Novembre 2008	UCP, GEP, PFNI



Version finale des rapports de consultation	15 Décembre 2008	Consultants
Validation de la Version finale des rapports de consultation	20 Décembre 2008	UCP, PFNI
Fin du contrat	20 Décembre 2008	UNOPS, Consultants